

Troisième séance, jeudi 17 mars 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de loi 2015-DSJ-121: modification de la loi sur le notariat (nombre de notaires et surveillance); 1^{re} (suite) et 2^e lectures, vote final. – Rapport 2015-DSJ-265: planification pénitentiaire 2016–2026; discussion. – Projet de décret 2015-DIAF-45: octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension ou de la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Mandat 2015-GC-84 Michel Losey/Madeleine Hayoz/Susanne Aebischer/Pierre Décrind/Patrice Longchamp/Albert Lambelet/Pierre-André Grandgirard/Anne Meyer Loetscher/Nicolas Lauper/Pierre-André Page: introduction dans le concept castor Fribourg de nouvelles mesures prenant en compte la situation actuelle; prise en considération. – Postulat 2015-GC-114 de la Commission des finances et de gestion: communication de l'administration cantonale – quels coûts pour quel contenu?; prise en considération. – Rapport 2016-DFIN-3: compensation des effets de la progression à froid; discussion.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Antoinette Badoud, Marie-Christine Baechler, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Nadine Gobet, Yves Menoud, Stéphane Peiry, Rose-Marie Rodriguez, Nadia Savary-Moser et Olivier Suter.

Sont absents sans justification: MM. Marc Menoud et Silvio Serena.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Demain, vendredi, nous traiterons une requête émanant de la Commission des affaires extérieures demandant la procédure accélérée pour le traitement d'une initiative parlementaire; celle-ci demande la modification de la loi sur les conventions et de la loi sur le Grand Conseil. Ces modifications devraient pouvoir entrer en vigueur pour l'année 2017, raison pour laquelle la Commission des affaires extérieures demande le traitement de cette initiative avec une procédure accélérée.

Nous nous prononcerons demain sur cette procédure et vous recevrez demain matin un nouveau programme pour la matinée.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{me} Marlène Cornu et de M. Marc Delabays élus par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de mars 2016.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

Projet de loi 2015-DSJ-121 Modification de la loi sur le notariat (nombre de notaires et surveillance)¹

Rapporteur: Nicolas Kolly (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: Erwin Jutzet, **Directeur de la sécurité et de la justice.**

Première lecture (suite)

ART. 1 – LOI SUR LE NOTARIAT (LN)

ART. 3 AL. 1

Le Rapporteur. Lors de la session de février, vous avez accepté l'entrée en matière et confirmé le choix de la commission quant à l'art. 2 de la loi. C'était l'article charnière de cette modification législative et le Grand Conseil a choisi de réintroduire le *numerus clausus*. Etant donné ce choix, la com-

¹ Message BGC février 2016 pp. 394ss.

mission a également modifié l'art. 3 dans le but de prévoir les règles pour l'attribution d'une patente. Le problème s'est posé quand il y a eu moins de patentes disponibles que de candidats: à qui attribue-t-on la patente? La commission vous propose alors la règle suivante: lorsque le nombre maximal de patentes est atteint, on regarde la date du plus ancien brevet pour délivrer la patente libre. Si les dates des brevets sont les mêmes, on procède par tirage au sort. De cette manière, on n'a pas un flou juridique et la loi prévoit cette problématique.

Il y a une autre petite modification à l'al. 1 où l'on prévoit que les notaires sont institués à vie.

Je vous recommande de confirmer le projet bis de la commission.

Le Commissaire. Effectivement, l'art. 3, selon le projet bis, est la conséquence de votre décision en ce qui concerne le maintien du numerus clausus. Dans la formulation, quelques nuances apparaissent en ce qui concerne le droit actuel, notamment à l'al. 3; on y introduit le tirage au sort en cas d'égalité de deux notaires patentés. Il faut qu'on tire au sort pour dire qui aura la place pour exercer cette profession.

Ensuite, je crois qu'on a été saisi d'une proposition d'amendement de M^{me} la Députée Bonvin-Sansonnens, qui veut supprimer l'ajout «*et institués à vie*». Je crois qu'elle n'a pas encore eu l'occasion de développer cet amendement. Je prendrai position lorsqu'elle l'aura fait.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 3 al. 1: «Les notaires sont nommés par le Conseil d'Etat.» Et je vous propose également – parce que c'est dépendant – l'amendement suivant à l'art. 13, let. d (nouvelle): «[La patente de notaire s'éteint de plein droit par:] d) (nouvelle) lorsque le notaire a atteint l'âge de septante révolus.»

Vous le savez, de nombreux professionnels de la société civile sont appelés à exercer des mandats officiels, occasionnels ou réguliers pour l'Etat. Il y a des juges non professionnels, il y a des préposés locaux, des inspecteurs des ruchers, des vétérinaires et dans différents secteurs également, comme le social ou le consulting.

Il y a aussi les agriculteurs – n'en déplaise à certains de mes collègues, mais il faut bien l'admettre – et nous avons aussi une fonction d'intérêt public pour laquelle nous sommes rémunérés par l'Etat.

Les statuts de ces personnes peuvent être différents; elles ont néanmoins toutes un point commun: une limite d'âge. Cette limite d'âge est imposée: parfois 65 ans, parfois 70 ans. Passé cette limite, elles ne se voient plus confier des mandats et ne peuvent plus percevoir des rémunérations publiques. Ces conditions se justifient tout à fait à l'égard des autres actifs, qu'ils soient dans les domaines privés ou publics. En fait,

aujourd'hui, personne ne songerait à remettre en question cette limite d'âge pour ces professions.

Les notaires exercent aussi une activité officielle relevant de la puissance publique. Leur privilège est de pouvoir exercer à vie; ils n'ont pas de limite d'âge. La majorité du Grand Conseil a indiqué qu'elle souhaitait maintenir le contrôle de l'Etat sur cette profession en conservant le numerus clausus; je pense alors qu'il faut être conséquent avec cette décision. Il n'y a pas de raisons objectives, il n'y a pas d'arguments pour que l'Etat considère cette profession de manière différente de ses autres prestataires en matière de limite d'âge.

Si on veut une profession dynamique, si on veut réaliser le partage du travail, restaurer un sentiment d'équité et surtout donner une chance aux jeunes, si on veut garantir une certaine qualité et maintenir une image professionnelle, je propose de mettre à l'art. 13, let d (nouvelle) une limite d'âge à 70 ans révolus. Passé cet âge, la patente de notaire s'éteint. Il n'y a là, à mon avis, rien de choquant. Les notaires vaudois ont cette limite d'âge dans leur loi depuis 12 ans.

On va finir par croire que je suis fâchée contre les notaires. Pas du tout. En fait, je trouve cette profession tout à fait estimable. Simplement, je trouve aussi que c'est injuste que des jeunes formés, motivés et compétents ne puissent pas s'installer, parce que leur profession est bloquée par des notaires très âgés, peu enclins à partager les fruits de leurs activités. Ce n'est pas l'idée que je me fais d'une société moderne, ouverte et dynamique en 2016.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). J'interviens aussi pour l'art. 13, puisque M^{me} Bonvin-Sansonnens l'a fait.

Mes liens d'intérêts: je suis notaire titulaire d'une patente et exerce ma profession dans le canton de Fribourg.

Le projet de loi soumis à notre examen est intitulé «Modification de la loi sur le notariat (nombre de notaires et surveillance)». Le message précise que c'est une révision partielle limitée. Or, aujourd'hui, on est en présence d'un amendement qui n'a pas été soumis en commission par notre collègue, M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens.

A la teneur de l'art. 128 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil, on peut se demander si cet amendement respecte le principe de l'unité de la matière, car il sort du cadre du projet discuté. La question de la limite d'âge, même si elle peut paraître en connexité avec celle du numerus clausus, est une question indépendante. En effet, le nouvel art. 2 al. 2 adopté lors de la session de février stipule ceci: «*Les notaires ayant atteint l'âge de 65 ans ne sont plus comptés.*» Ainsi, cette proposition d'amendement sort de la révision proposée.

De plus, cette proposition se heurte à d'autres dispositions en vigueur. Le prescrit de l'art. 3 al. 1 en vigueur dit ceci: «Les notaires sont nommés par le Conseil d'Etat et institués à vie.», cela sous réserve d'une cessation volontaire d'activité,

de perte de la capacité de discernement ou d'un retrait disciplinaire. A cet égard, les notaires actuellement en exercice bénéficient d'un droit acquis. A relever que plusieurs notaires en exercice seraient immédiatement ou très prochainement touchés par cette mesure et n'auraient ainsi pas pu planifier leur prévoyance en conséquence. Il se peut dès lors, selon les situations individuelles, qu'un notaire se trouve dans le cas de devoir travailler au-delà de 70 ans, en particulier s'il a embrassé la profession tardivement.

D'autre part, il faut relever que les clients ont le libre choix de leur notaire, choix élargi par le *numerus clausus* élargi. Ils choisiront en connaissance de cause un notaire plus âgé afin de bénéficier d'une expérience fondée sur une pratique éprouvée. Une limite d'âge fixée à 70 ans ne pourrait être applicable qu'aux notaires nouvellement nommés, généralement jeunes, qui pourront et devront planifier en conséquence leurs vieux jours.

M. le Commissaire du Gouvernement a exposé qu'il n'était pas judicieux d'envisager une révision de la loi dans l'incertitude générée par les modifications envisagées du droit fédéral, voire européen. La réflexion devra être donc menée lors d'une révision générale ultérieure de la législation sur le notariat; et on sait qu'elle va être engagée à moyen terme.

On pourrait ajouter encore que dans le canton de Fribourg, les notaires sont soumis à étroite surveillance, laquelle sera renforcée par les nouvelles dispositions et que dans la mesure où il est constaté qu'un notaire n'est plus, pour motif d'âge ou autres, capable d'exercer sa profession correctement, sa patente lui sera retirée.

D'autre part, le notaire engage sa propre responsabilité, assume seul les conséquences d'une action engagée à son encontre et ne reçoit pas de subventions de l'Etat. Il n'existe dès lors pas de raison de mettre fin à son activité uniquement en raison du fait qu'il a atteint l'âge de 70 ans. J'en veux pour preuve qu'au vu des primaires, la nouvelle présidente des Etats-Unis fêtera ses 70 ans au début de son premier mandat et que la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques ne prévoit aucune limitation.

Enfin, il est pour le moins contradictoire qu'une ardente adepte de l'élargissement du cercle des notaires pratiquants par la suppression du *numerus clausus* propose de restreindre ce même cercle en interdisant aux notaires de pratiquer au-delà de 70 ans. On recherche vainement une justification objective à cette interdiction. Même s'il est un officier public, le notaire exerce sa profession libérale au même titre que le médecin, l'avocat, l'agriculteur ou le chef d'entreprise, lesquels ne sont pas mis au rancart pour le seul motif qu'ils ont atteint l'âge fatidique de 70 ans. Aucun intérêt public majeur ne requiert dès lors qu'on lui retire sa plume à cette échéance.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de refuser cette proposition d'amendement.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je n'avais aucun lien d'intérêts avec l'objet. C'est une formulation très rare: je n'avais aucun lien d'intérêts.

En effet, mon appui à cet amendement m'a valu la visite dans les travées de la députée Antoinette Fasel-de Weck, visite attendue depuis longtemps. Merci, Antoinette, pour ce moment rare, vous qui avez été le fantasme non exprimé de nombreux adolescents boutonneux romontois que nous étions. (*Rires*).

Si je compare ma profession avec la très, très noble profession de notaire, j'y vois des parallèles évidents: nous sommes assermentés; notre revenu est panaché entre des mandats privés et des mandats officiels; nous sommes seuls responsables de notre prévoyance professionnelle; nous entrons très tard et très âgés sur le marché du travail.

Seule différence, nos mandats officiels tombent à l'âge de 70 ans, alors que les notaires sont nommés à vie. Libre à eux, par contre, d'enregistrer le testament d'un contemporain.

Je vous demande donc d'accepter la proposition d'amendement afin de ne pas confiner mes consœurs et confrères dans une nouvelle catégorie, celle des abrutis précoces.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Beaucoup d'arguments pertinents ont été amenés par notre collègue, M^{me} Kaelin Murith. Au risque de les répéter, je vais tenter d'être bref.

Le notaire, qui a une fonction d'officier public, exerce sa profession libérale au même titre que les avocats, médecins, architectes, vétérinaires, etc. Il n'est pas affilié à une caisse de pension et doit donc constituer sa retraite de manière indépendante. Quel est l'intérêt public justifiant de lui retirer le droit d'exercer, sachant que la plupart d'entre eux arrêtent tous avant 70 ans?

Du moment où le notaire est en possession de tous ses moyens, qu'il n'a pas commis de fautes menant à un retrait de patente, il n'y a pas de raison de vouloir contraindre ce dernier à arrêter son métier sous prétexte de son âge. Il en va de même avec la politique.

Les notaires en exercice ont été institués à vie et à cet égard, il s'agit déjà d'un droit acquis. Dès lors, cet amendement ne pourrait concerner que les notaires nouvellement nommés. D'autre part, retirer le droit d'exercer aux notaires n'améliorera pas plus la situation, étant donné que les patentes seront libérées à partir de 65 ans avec la modification de loi que nous votons actuellement.

Finalement, vouloir à nouveau modifier les règles du jeu, alors qu'un projet de modification de loi a lieu au niveau fédéral, me paraît inopportun.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Pourquoi forcer un indépendant à arrêter? Est-ce qu'on oblige un médecin ou un dentiste

à arrêter de travailler à tel ou tel âge? Sachant qu'au terme de sa formation, le jeune notaire aura déjà 29 ou 30 ans, qu'il lui faudra 2, voire 3 ans pour que son étude soit rentable, pour qu'il trouve sa clientèle, pourquoi ne pas vouloir le laisser travailler au-delà de 70 ans? D'ailleurs, la plupart des notaires aujourd'hui arrêtent déjà avant l'âge de 70 ans. Si l'on peut comprendre qu'un travailleur manuel, tel un maçon, qui travaille dehors par tous les temps, sera heureux d'arrêter son emploi à l'âge de 65 ans, pourquoi vouloir empêcher un notaire qui se sent en parfaite santé de ne plus exercer au-delà de 70 ans?

Il faut aussi savoir que les notaires ont des exigences de formation continue. Oui, les changements sociaux et économiques sont très rapides aujourd'hui, mais sachez que les notaires suivent des séminaires au minimum 5 fois par année, conscients qu'ils doivent être au courant des nouvelles modifications de tout genre. En Suisse romande, seul le canton de Neuchâtel définit un âge maximum pour le maintien de la patente. Introduire une limite d'âge est un critère objectif que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demande de ne pas suivre, mais il faut par contre soutenir le projet bis de la commission.

Le Rapporteur. Par rapport à cet art. 3, le Grand Conseil est saisi d'une proposition d'amendement.

La recevabilité de l'amendement a été mise en cause par la députée Kaelin Murith. Je laisserai le président trancher cette question, mais je dirais que la question de l'âge des notaires a quand même été discutée en commission et dans le projet de loi. C'est plutôt l'âge quant au fait qu'il n'est pas compté dans les patentes. Là, c'est un âge plafond; ce n'est pas tout à fait la même chose et je laisserai le président trancher cette question.

Par rapport à cette proposition d'amendement proprement dite, la commission ne s'en est pas saisi de la même manière. Par contre, je peux quand même expliquer un peu la vision de la commission et des discussions qui ont eu lieu par rapport à la fonction de notaire et par rapport aux notaires de cet âge-là.

En premier lieu, le souci principal de la commission était d'avoir un système efficace et efficient. Toutes les décisions prises par la commission l'ont été dans ce sens-là. Je n'ai pas trouvé d'arguments qui apporteraient une meilleure efficacité ou efficience au système de notariat en interdisant les notaires de plus de 70 ans à travailler. Les arguments qui ont été relevés sont surtout des comparaisons par rapport à d'autres métiers, mais j'ai un peu l'impression qu'on compare des pommes et des poires. Je ne crois pas que ce sont des arguments très pertinents.

Effectivement, les agriculteurs ne touchent plus de paiements directs à partir de 70 ans. Mais encore une fois, ce n'est pas le même milieu et on n'interdit pas à des agriculteurs de travailler après 70 ans. Un agriculteur qui veut encore exploiter son terrain en a le droit; ce n'est pas interdit. L'agriculteur qui

veut encore traire ses vaches, ce n'est pas interdit. Par contre, en interdisant au notaire de travailler, on lui interdit complètement d'effectuer sa tâche.

Par rapport aux assesseurs, encore une fois, c'est tout à fait autre chose. Les assesseurs ont une fonction accessoire. Il y a là un intérêt concret à ce qu'on mette une limite d'âge. Pour ces postes de fonctions accessoires, il faut de la disponibilité et la limite d'âge vise à empêcher qu'en fin de compte, tous les assesseurs ne soient que des retraités.

Ensuite, quand on dit qu'accepter cette proposition d'amendement donnerait une meilleure chance aux jeunes de s'installer, c'est faux, puisque la commission a baissé à 65 ans l'âge à partir duquel les notaires ne sont plus comptés dans les patentes. Donc, un notaire qui travaillerait au-delà de 70 ans ne prend pas la place d'un jeune. Peut-être prendra-t-il quelques mandats, mais cela nous a été indiqué dans la commission que les notaires de plus de 70 ans prenaient une masse de dossiers relativement faible et toujours plus faible au vu de leur âge. Cela avait quand même un sens, justement pour la qualité du travail, que ces notaires puissent encore exercer au-delà de cet âge-là. Pensez simplement à un notaire qui veut remettre son étude à un plus jeune. Là, pendant quelques années, ils peuvent travailler ensemble et il peut y avoir une transmission du savoir. Quelqu'un qui a travaillé jusqu'à 70 ans dispose d'une grande expérience et dans ce sens, il est judicieux de le laisser travailler encore quelques années au-delà.

Je dirais quand même que notaire, ce n'est pas agriculteur. Les notaires commencent à travailler à 30 ans, les agriculteurs à 15 ans. Je crois qu'accepter une proposition d'amendement dans ce sens-là va complètement à l'encontre du système actuel de l'évolution de l'espérance de vie. On sait que les personnes deviennent plus âgées. On sait que les personnes deviennent plus âgées, qu'elles restent en forme et qu'elles peuvent travailler plus longtemps. Si un notaire veut encore travailler à 72–73 ans, je crois que ce serait totalement contre-productif d'accepter une disposition légale qui l'interdirait.

Comme je l'ai dit, la commission ne s'est pas prononcée concrètement sur cette proposition d'amendement, mais je crois que vous avez compris sa position.

Je ne vais pas donner de mot d'ordre, mais à titre personnel, je vous invite à refuser cette proposition d'amendement.

Le Président. La question de la validité de cette proposition d'amendement a été posée par M^{me} la Députée Kaelin Murith. Je vous donne mon avis et ma décision à ce sujet.

Le lien de connexité existe et est clair par le simple fait que la proposition d'amendement veut revenir à la version initiale du Conseil d'Etat qui fait partie de la présente loi. C'est la commission qui avait ajouté une condition supplémentaire avec les termes «*et institués à vie*». Donc, nous avons à l'art. 3

al. 1 à choisir entre le projet bis de la commission et la version initiale du Conseil d'Etat.

Je pense que cela suffit comme explication pour valider la connexité.

Le Commissaire. Je pense qu'il faut bien distinguer les choses. Je croyais qu'on était à l'art. 3. Maintenant, j'ai entendu beaucoup d'arguments qui concernent l'art. 13. Je vais m'opposer à cette proposition d'amendement à l'art. 13, let. d (nouvelle), mais je vais développer mes arguments quand on traitera cet article.

Ici, on est à l'art. 3. Et à l'art. 3 al. 1, M^{me} la Députée Bonvin-Sansonnens fait également une proposition. Elle veut supprimer l'ajout «*et institués à vie*».

En ce qui concerne cette proposition d'amendement, je la soutiens. Effectivement, je trouve que la formulation «*et institués à vie*» est une formulation désuète, anachronique et n'apporte absolument rien. Si on supprime cet ajout, qui est dans la loi actuelle, cela ne change rien. De toute façon, si on ne dit rien, si on dit que les notaires sont nommés par le Conseil d'Etat, cela veut dire qu'il n'y a pas de limite d'âge. C'est clair, les notaires seront nommés. Il n'y a pas d'autres formulations; donc, ils sont nommés. Comme d'autres personnes, ils sont nommés à vie. Il ne faut pas encore ajouter «*et institués à vie*»; cela n'apporte absolument rien.

Je vous invite à soutenir, pour l'art. 3 al. 1, la proposition d'amendement de M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Je voulais juste préciser ceci, M. le Président: les termes «*et institués à vie*» n'ont pas été rajoutés par la commission, mais existaient dans la loi actuelle; et la commission a repris la version actuelle de l'art. 3 al. 1. Donc, ce n'est pas une nouvelle notion qui a été rajoutée par la commission, mais bien la version actuelle de la loi.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition d'amendement Bonvin-Sansonnens à l'art. 3 al. 1.
- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition d'amendement Bonvin-Sansonnens, est acceptée par 52 voix contre 41. Il y a 3 abstentions.
- > Art. 3 al. 1 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis): Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian

(BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 52.*

Ont voté pour la proposition d'amendement Bonvin-Sansonnens: Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP). *Total: 3.*

ART. 3 AL. 2 ET 3

Le Rapporteur. Je voudrais juste dire que la discussion par rapport à l'âge de 70 ans a été intimement liée avec l'art. 3 al. 2 et 3., parce que maintenant, comme le Grand Conseil a accepté de maintenir les termes «*et institués à vie*», je vois mal comment on pourrait instaurer une limite à 70 ans; ou alors, on aurait une contradiction dans la loi. C'est pour ça que je me suis permis de parler de cet aspect-là; j'ai alors anticipé l'art. 13 pour éviter justement d'avoir une contradiction.

Par rapport à l'article 3 al. 2 et 3, je l'ai dit avant, étant donné que le *numerus clausus* a été réintroduit pour éviter des problèmes dans l'attribution des patentes, la commission prévoit

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 418ss., BGC février 2016.

justement la répartition des patentes lorsque la limite est atteinte. On prévoit que la patente est donnée à la personne titulaire du plus ancien brevet et s'il y a plusieurs demandes, de procéder ensuite par tirage au sort. Cela évite de violer la loi et ça évite d'arriver à des flous juridiques.

Je vous recommande d'accepter le projet bis de la commission.

Le Commissaire. Rien à ajouter aux paroles du rapporteur. Le Conseil d'Etat doit se rallier, puisque c'est la conséquence de la décision principale de maintien du numerus clausus.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 3 al. 2 et 3.
- > Art. 3 al. 2 et 3 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 4, LET. D

Le Rapporteur. A cet article, on adapte les conditions d'octroi de la patente de notaire et on supprime la référence à la réhabilitation, notion qui n'existe plus en droit pénal.

Le Commissaire. Ich verweise auf den Kommentar in der Botschaft.

- > Adopté.

ART. 6 AL. 1, LET. B

Le Rapporteur. Il s'agit d'une abrogation. La fonction de juge de paix n'a plus besoin d'être mentionnée telle quelle dans la loi, car elle fait partie désormais de l'ordre judiciaire.

- > Adopté.

ART. 8

Le Rapporteur. A cet article, on prévoit que les notaires institués qui ne voudraient pas prêter serment peuvent désormais faire une promesse solennelle.

- > Adopté.

ART. 9 AL. 2

Le Rapporteur. Suite à l'instauration de la Commission du notariat, un certain nombre de tâches lui sont attribuées.

- > Adopté.

ART. 10 AL. 1

- > Adopté.

ART. 11

Le Rapporteur. Cet article remplace l'obligation de fournir des sûretés au profit d'une assurance responsabilité civile. C'est un changement judicieux dans la mesure où ça évite à un jeune notaire de devoir fournir un montant important en cash ou en cautionnement, ce qui est très coûteux; et on le remplace par une assurance responsabilité civile.

C'est un changement judicieux que je vous propose d'accepter.

Le Commissaire. Effectivement, le Conseil d'Etat vous propose de supprimer cette obligation de fournir une sûreté de 50 000 frs. C'est un obstacle qui n'est pas justifié. Si on a une assurance responsabilité civile, cela va couvrir tous les cas. Il faut savoir que pour cette sûreté, il fallait aller auprès d'une banque ou d'une assurance. Les primes pour ce cautionnement coûtaient assez cher. Donc, on peut supprimer cela sans autre et sans perte pour l'Etat.

- > Adopté.

ART. 13

Le Rapporteur. L'art. 13 prévoit les cas d'extinction de la patente. La let. a indiquait, dans la version initiale du Conseil d'Etat, que la patente s'éteignait en cas de mise sous curatelle de portée générale. Ce ne sont pas les termes actuels légaux et la commission les a modifiés en indiquant qu'elle s'éteint en cas de «*privation totale ou partielle de l'exercice des droits civils*». Ce sont des termes plus adaptés.

Je vous recommande d'accepter le projet bis de la commission.

Le Commissaire. Je vous prie aussi d'accepter le projet bis. Effectivement, le projet initial était un peu trop court. Je crois qu'on a trouvé en commission une meilleure formulation qui vous est soumise et le Conseil d'Etat s'y rallie.

Le Président. Je demande à M^{me} la Députée Bonvin-Sansonnens, qui avait déposé une proposition d'amendement à l'art. 13, mais qui se retrouve maintenant quelque peu caduque, vu la décision de l'art. 3, si elle maintient ou non sa proposition d'amendement.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Non, non, bien sûr que non. Je ne serais pas logique de vouloir la garder. Je la retire.

- > La proposition d'amendement Bonvin-Sansonnens est retirée par son auteure.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 13, let. a.

- > Art. 13 modifié selon la version de la commission (projet bis).²

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 418ss., BGC février 2016.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 418ss., BGC février 2016.

ART. 13A

Le Rapporteur. Cet article règle les cas d'extinction de la patente.

> Adopté.

ART. 13B (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article concerne les cas de suspension de la patente.

> Adopté.

ART. 14 AL. 2

Le Rapporteur. Cet alinéa est supprimé, puisque le retrait de la patente est maintenant de la compétence de l'autorité de surveillance.

> Adopté.

ART. 17 AL. 1, LET. B

> Adopté.

ART. 22 AL. 1

> Adopté.

ART. 26 AL. 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Ce nouvel article règle les cas de levée du secret professionnel.

> Adopté.

ART. 31^{BIS} AL. 1

> Adopté.

ART. 35

Le Rapporteur. Cet art. 35 et les suivants instituent la Commission du notariat et règlent son fonctionnement.

L'art. 35 fixe la composition de cette Commission, qui comprendra un membre du Conseil d'Etat, 2 notaires et 2 suppléants, un magistrat avec son suppléant et un autre membre choisi par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Effectivement, c'est une disposition clé de cette révision. Jusqu'à présent, la surveillance des notaires et la surveillance disciplinaire étaient extrêmement compliquées. Pour les cas de peu de gravité, il y avait la Chambre des notaires. Pour les cas plus graves, c'était le Conseil d'Etat. Pour certains cas, c'était ma Direction. Nous allons, à l'instar de la surveillance des avocats, instituer une Commission du notariat qui va remplacer toutes les autres instances. La Commission du barreau a fait ses preuves.

En ce qui concerne la composition de cette commission, il était prévu initialement une composition de 7 membres. Sur la base de la consultation, nous avons décidé de réduire à 5 membres. Les notaires y seront représentés, ainsi que la Justice; et le Conseil d'Etat va nommer encore une personne. Dans la commission, une suggestion a été émise de nommer éventuellement quelqu'un du Registre du commerce ou d'une fiduciaire. On va essayer d'en tenir compte.

> Adopté.

ART. 35A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet art. 35a (nouveau) règle les attributions de la Commission du notariat.

Le Commissaire. Die Mediation erscheint dem Staatsrat sehr wichtig. Es geht darum, dass man Fälle erledigen kann, ohne dass es langwierige Verfahren gibt. Es geht vor allem auch darum, Missverständnisse aus dem Weg zu räumen. Ich glaube, die Notariatskammer ist bestens geeignet, dass man solche Fälle mit...qu'on peut faire une médiation ou une conciliation sans qu'il y ait une longue procédure. Donc, je vous prie de soutenir cette disposition.

> Adopté.

ART. 35B (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article règle le fonctionnement de la commission.

> Adopté.

ART. 36

Le Rapporteur. L'art. 36 institue les inspecteurs pour le contrôle des études de notaires.

> Adopté.

ART. 37 AL. 2^{BIS} (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 38

> Adopté.

ART. 39

> Adopté.

ART. 40

Le Rapporteur. L'art. 40 règle la procédure disciplinaire qui sera comparable à celle instituée par la Commission du barreau.

> Adopté.

ART. 40A (NOUVEAU)

Le Commissaire. Je crois que j'étais en avance précédemment avec mon commentaire sur la médiation, mais ce que j'ai dit vaut maintenant aussi pour cette disposition.

> Adopté.

ART. 40B (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 41 TITRE MÉDIAN ET AL. 2 ET 3

> Adopté.

ART. 41A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 42

Le Rapporteur. Cet article reprend les sanctions déjà prévues, en remplaçant toutefois le rappel à l'ordre par l'avertissement.

> Adopté.

ART. 43

Le Rapporteur. L'art. 43 prévoit la question des frais de procédure.

> Adopté.

ART. 43A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 44 TITRE MÉDIAN ET AL. 1 ET 2 (NE CONCERNE QUE LE TEXTE FRANÇAIS)

> Adopté.

ART. 44A AL. 2

Le Commissaire. Je vous renvoie aux explications détaillées dans le message.

> Adopté.

ART. 49 AL. 1, LET. B ET BBIS (NOUVELLE) ET AL. 2 ET 3

Le Rapporteur. Cet article règle ce que doit contenir l'acte notarié, en particulier en ce qui concerne la désignation des parties.

> Adopté.

ART. 50 AL. 6, 2E PHR. (NOUVELLE)

Le Rapporteur. A cet article, on interdit l'usage du correcteur, plus communément appelé Tipp-Ex, sur les actes authentiques.

> Adopté.

ART. 52 AL. 3

> Adopté.

*ART. 2 – LOI SUR LA MENSURATION OFFICIELLE (LMO)**ART. 34 AL. 3 (NOUVEAU)*

Le Rapporteur. L'art. 2 institue une modification de la loi sur la mensuration officielle. C'est une modification de l'art. 34 avec l'ajout d'un al. 3 nouveau, qui permet l'envoi sous forme électronique des actes rédigés par des géomètres.

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. L'art. 3 fixe l'entrée en vigueur de la loi. Je laisserai le Conseil d'Etat la déterminer. Je ne sais pas si c'est déjà prévu.

Le Commissaire. Ce n'est pas encore prévu, mais je vais probablement proposer le 1^{er} juillet de cette année.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture*ART. 1 – LOI SUR LE NOTARIAT (LN)**ART. 2*

Le Rapporteur. L'art. 2 est l'article touchant le *numerus clausus*. Je pense que le débat a eu lieu et qu'il a été exhaustif. La décision a été assez claire. Je vous recommande de reconfirmer le résultat de la première lecture.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat maintient sa version initiale.

S'il est vrai qu'il y a une vraie amélioration dans le sens qu'il n'y a plus un *numerus clausus* pour 42, mais pour 55 patentes; et si on tient compte encore du fait que les notaires qui ont entre 65 et 70 ans ne comptent plus, cela va faire à peu près 60–62 notaires qui seront possibles.

Mais je répète brièvement les arguments du Conseil d'Etat: à notre avis, il s'agit d'une atteinte à la liberté économique qu'on ne connaît pas dans d'autres domaines. C'est une disposition anachronique. Nous sommes les seuls en Suisse à l'avoir; les 25 autres cantons ne connaissent pas ce système de *numerus clausus*. On peut dire ce qu'on veut, mais les autres cantons fonctionnent très bien aussi.

Il y a la question de l'égalité des chances. Il y a aussi le fait qu'il faut laisser fonctionner le marché. Donnons une chance au marché; c'est souvent dit, en tout cas par certains partis.

C'est le marché qui compte et ici, tout à coup, on a une restriction du marché.

Ensuite, il faut aussi dire qu'il y a 42 notaires, mais sur les 13 000 actes notariés, ce sont 29,7% de ces actes qui sont partagés, qui sont attribués ou qui sont traités par 5 bureaux d'études. Alors, dire qu'il y a la concurrence... La concurrence de fait n'existe déjà pas aujourd'hui.

Il y a différents projets dans la législation fédérale. J'ai toujours soutenu le notariat comme on le connaît; il faut le défendre. Le Conseil d'Etat s'était également opposé à l'idée de vouloir créer aussi ici la libre circulation, selon le Binnenmarktgesetz, donc, qu'un notaire de Schaffhouse ou de Genève puisse instrumenter des actes immobiliers à Fribourg; mais ce danger existe effectivement.

Je ne veux pas répéter tous les arguments, mais au nom du Conseil d'Etat, je maintiens la version initiale et vous propose de supprimer ce *numerus clausus* anachronique.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Si l'on considère que l'Etat délègue une partie de l'application de ses lois aux notaires, on peut considérer les notaires non comme des employés d'Etat, mais en tout cas comme des officiers. L'idée n'est pas de les soumettre à la LPers mais, si on considère qu'ils reçoivent des mandats, on peut aussi leur demander de laisser la place aux jeunes lorsqu'ils finissent leur formation.

Le groupe socialiste soutiendra la version initiale du Conseil d'Etat et demande d'abroger le *numerus clausus*.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas au résultat de la 1^{re} lecture (version de la commission [projet bis]).
- > Au vote, le résultat de la 1^{re} lecture (version de la commission [projet bis]), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 54 voix contre 34. Il y a 5 abstentions.
- > Confirmation de la première lecture.

Ont voté pour le résultat de la 1^{re} lecture (version de la commission [projet bis]):

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly

René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 54.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corninboeuf-Strehlow Dominique (BR,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 34.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 5.*

ART. 3 AL. 1

Le Rapporteur. Je vous recommande de confirmer le résultat de la première lecture, qui est une conséquence du maintien du *numerus clausus*.

Le Commissaire. Je ne sais pas si M^{me} la Députée Bonvin-Sansonnens maintient sa proposition d'amendement que j'avais soutenue. Mais si elle n'existe plus, je ne peux pas la soutenir à l'art. 3 al. 1.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Je vais maintenir ma proposition d'amendement à l'art. 3 al. 1.

Le Commissaire. Il s'agit donc de supprimer les termes «*et institués à vie*». M^{me} la Députée Kaelin Murith a juste dit qu'on reprend le texte actuel. Mais on est maintenant en 2016. Cette loi a été faite – je ne sais pas – il y a 50 ans. Effectivement, je trouve que cela gêne. Cet ajout ne sert à rien. On peut aussi progresser dans la vie. Il faudrait effectivement biffer cet ajout «*et institués à vie*».

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je pense que si vous vouliez enlever de l'article les termes «*et institués à vie*», vous auriez pu le faire en fait dans le projet de loi, dès la base de la consultation.

Le Rapporteur. Effectivement, je crois que le Conseil d'Etat avait proposé d'enlever les termes «*et institués à vie*» dans le projet. Après, effectivement, qu'on le laisse ou pas, du moment qu'il n'y a pas d'âge légal, cela ne change rien du tout. A mon avis, il y a quand même une raison de marquer «*et institués à vie*»: cela rappelle une certaine dignité de la fonction; cela rappelle que c'est une tâche noble qui est confiée par l'Etat à des privés. A moins qu'on veuille attaquer ce métier ou cette tâche de notaire, je ne vois pas l'intérêt de le supprimer. Mais effectivement, qu'on le laisse ou qu'on le maintienne, ça ne changera strictement rien.

Cependant, je vous recommande de confirmer le résultat de la première lecture.

Le Commissaire. M. le Rapporteur a déjà donné la réponse à l'intervention de M. le Député Collaud. Effectivement, le Conseil d'Etat avait proposé de supprimer cet ajout.

En ce qui concerne les autres commentaires, voilà, il faut faire un sort à cette proposition.

Encore une fois, je trouve que le fait qu'on institue quelqu'un à vie n'a plus sa place dans une loi moderne.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition d'amendement Bonvin-Sansonnens à l'art. 3 al. 1.
- > Au vote, le résultat de la 1^{re} lecture (version de la commission [projet bis]), opposé à la proposition d'amendement Bonvin-Sansonnens, est confirmé par 51 voix contre 41. Il y a 3 abstentions.
- > Confirmation de la première lecture.

Ont voté pour le résultat de la 1^{re} lecture (version de la commission [projet bis]):

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi

(SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 51.*

Ont voté pour la proposition d'amendement Bonvin-Sansonnens: Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Glaser Fritz (GL,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

ART. 3 AL. 2 ET 3

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 4, LET. D À ART. 11

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 13

Le Rapporteur. La loi prévoyant désormais que les notaires sont institués à vie, on ne peut légalement plus prévoir un âge limite. Le débat a déjà eu lieu, la décision a été prise.

Je vous recommande de confirmer le résultat de la première lecture.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 13A À ART. 52 AL. 3

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 2 – LOI SUR LA MENSURATION OFFICIELLE (LMO)

ART. 34 AL. 3 (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 71 voix contre 13. Il y a 10 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfël-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 13.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP). *Total: 10.*

Rapport 2015-DSJ-265 Planification pénitentiaire 2016–2026¹

Discussion

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec satisfaction du rapport qui nous est présenté. Le monde carcéral est en pleine évolution, malheureusement dirais-je. On remarque ainsi que la durée des sanctions pénales ne cesse d'augmenter avec bien entendu, en parallèle, un nombre de détenus qui, lui aussi, a pris l'ascenseur.

La Direction de la sécurité et de la justice a répondu à l'urgence en procédant à une restructuration notamment des locaux de la Prison centrale. Cependant, tout le monde ici connaît l'emplacement de ce lieu de détention, qui ne pourra donc pas indéfiniment augmenter son volume plus qu'actuellement. Dans un avenir que j'imagine plus ou moins proche, il faudra bien se retrousser les manches pour aborder de face la construction d'un nouveau lieu de détention dans un endroit judicieusement choisi. Cela, à mon avis, nous pend au bout du nez.

Le groupe Alliance centre gauche, par le biais de ce rapport, prend connaissance également de la bonne collaboration qui s'est instituée entre les différents cantons. Des solutions, que nous qualifierons de provisoires, ont été trouvées et nous sommes reconnaissants à la Direction de la sécurité et de la justice de s'être engagée au maximum de ses possibilités, compte tenu des moyens actuellement à disposition.

Pour ce qui est de la gestion interne au niveau du canton, on sait que la Prison centrale répond, quant à elle, 24h/24 à la réception de détenus, alors que Bellechasse a des heures d'entrée semble-t-il programmées. Dans cet ordre d'idées, cet établissement doit répondre pleinement à la mission qui lui est confiée. Alors, je vous demanderais ceci, Monsieur le Conseiller d'Etat: pourquoi certains détenus de Bellechasse, au comportement plus difficile à gérer, font leur retour à la Prison centrale? Cette démarche m'interpelle. Est-ce que les établissements de Bellechasse ne voudraient que des détenus modèles? Si vous pouviez me donner quelques informations à ce sujet, je vous en serais reconnaissant.

Il est vrai et il faut savoir aussi qu'à la Prison centrale, les détenus ne sont pas forcément engagés dans une activité manuelle – tout au plus dans quelques occupations, quelques travaux – et que les récalcitrants à suivre les règles de détention sont très vite cadrés, j'imagine, dans ce lieu confiné. Pour un détenu qui aurait quelque peu les côtes en long et qui connaît le régime de la Prison centrale, il a vite assimilé le fait que sa place à la Prison centrale est certainement plus agréable que de devoir se promener dans la plaine des Grands Marais.

¹ Rapport pp. 833ss.

Je vous remercie de répondre à ma question, Monsieur le Conseiller d'Etat. Avec ces quelques remarques, le groupe Alliance centre gauche prend bonne note de ce rapport.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical constate que le rapport donne une image réaliste de la situation pénitentiaire à laquelle sont confrontées les autorités pénales.

En ce qui concerne la recherche d'une place de détention, la situation très tendue en 2013 s'est améliorée en 2014 et 2015. Par conséquent, la renonciation à la construction d'une nouvelle prison ne semble pas problématique en l'état. Les problèmes se trouvent ailleurs.

Tout d'abord, celui des conversions d'amendes, c'est-à-dire de la transformation d'une amende en jours de prison. Selon nos informations – et je demanderai à M. le Conseiller d'Etat de m'assurer que ce n'est pas le cas –, il y aurait 10 000 dossiers de conversion d'amendes en attente. Or, si les condamnés n'exécutent pas la peine de prison dans un délai de 3 ans depuis la condamnation, la peine est prescrite et les personnes s'en sortent indemnes. Pour éviter cette injustice, le groupe libéral-radical soutient la priorité mise à maintenir, voire à augmenter les places en secteur ouvert à Bellechasse.

Deuxième problème: dans les secteurs d'exécution anticipée des peines, il est regrettable de renoncer à la création de 16 places supplémentaires, car les besoins dans ce secteur existent. Actuellement, de nombreux détenus qui sont autorisés à passer dans ce secteur restent à la Prison centrale, et y bénéficient de conditions moins rigides, mais cela crée aussi un mélange de régimes inopportuns. Certains détenus utilisent les personnes sous le régime d'exécution anticipée pour faire sortir des messages vers l'extérieur.

Troisième problème: l'unité thérapeutique de Bellechasse. La Direction de la sécurité et de la justice avait un projet ambitieux: l'unité thérapeutique pour les cas nombreux de mesures. Même si le groupe libéral-radical n'est pas partisan de la psychiatrisation de la Justice, il faut bien constater que les tribunaux ordonnent souvent des expertises, car une bonne partie de la population délinquante souffre de troubles psychiques. Ce projet est bien évoqué dans le rapport, mais risque de ne pas être priorisé. Pourtant, la création de 60 places en unité thérapeutique répondrait à un besoin pressant et permettrait de générer des revenus par la facturation des séjours de détenus provenant d'autres cantons. Pour le groupe libéral-radical, ce projet ne doit pas être abandonné.

C'est avec l'évocation de ces problèmes que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et espère que le Conseil d'Etat mettra en place ces mesures, sans oublier celles demandées par les autorités judiciaires. Je vous rappelle la pénurie qui existe en matière de juges, de personnel ainsi que d'analystes pour la Police.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport fixant une planification pénitentiaire 2016–2026.

La question du remplacement de la Prison centrale en Basse-Ville par une prison moderne en périphérie devrait être étudiée à moyen terme selon nous et non à long terme, comme indiqué dans le rapport. L'agrandissement de 60 places du pavillon de Bellechasse doit avoir lieu, car les besoins existent et il faut une amélioration de la sécurité en séparant vraiment le régime fermé dans le bâtiment cellulaire et le régime ouvert dans le pavillon.

A Genève, à la prison Curabilis pour les mesures thérapeutiques, on voit des coûts évoluer de 1300 à 1500 frs par jour et par détenu, ce qui fait environ 45 000 frs par mois.

Mes questions: qui va limiter ces dépenses? Le prix de pension d'entente concordataire va-t-il s'approcher du prix réel des coûts? Dans ce cas, pourquoi pas une prison romande?

Nous avons vu dans la presse que les prisons pour mineurs de Palézieux manquent de clientèle. Il y a plusieurs années, à la Commission interparlementaire sur les prisons, nous disions qu'il fallait arrêter d'exagérer dans les tarifs des jours/prison des détenus. Les petits cantons n'auront plus les moyens de mettre des gens dans ces prisons. Lors des séances à Curabilis Genève ou à Palézieux pour les mineurs, j'ai demandé si le canton du Jura y avait mis des détenus. Eh bien, aucun détenu de ce petit canton n'a été mis en prison soit à Curabilis, soit à la prison des mineurs, cela à cause de ses finances qui sont quand même restreintes.

Merci de surveiller aussi le coût des prisons.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Notre groupe a parcouru ce rapport sur la détention pénitentiaire.

Pour ce qui est du paysage pénitentiaire suisse, le document du Conseil d'Etat nous renvoie au rapport sur le postulat 11.4072 qui est sorti en mars 2014 et qui a été émis par la Confédération. Ce rapport est assez énorme, mais nous donne néanmoins des éléments très intéressants. Il nous apprend par exemple qu'il y a eu différentes enquêtes administratives sur les affaires Marie, Lucie et Adeline, sur l'évasion aussi de Jean-Louis B. ou encore sur les incidents à l'unité extérieure de l'établissement de Schöngrün.

En rapport avec ces affaires et notamment avec les affaires sordides citées précédemment, je lis avec satisfaction dans le rapport qui nous a été fourni qu'il y a une grande retenue dans l'octroi des allègements – notamment les sorties et les congés – dans le cadre de l'exécution.

En tant qu'auteur d'une requête qui allait dans le sens d'être vigilant au moment de donner une autorisation de sortie, je

demande que la mise en pratique de cette retenue dans les allègements persiste et soit maintenue.

En ce qui concerne le rapport qui nous a été fourni, il est aussi fait mention de problèmes liés à la sécurité dans les Etablissements de Bellechasse. Je me permets de vous demander, Monsieur le Conseiller d'Etat – et bien que vous ayez répondu dans le rapport que ça dépendait des moyens financiers –, quelles sont les échéances planifiées. A quel moment pensez-vous commencer ces transformations aux Etablissements de Bellechasse? Je pense que c'est quand même une priorité pour la sécurité de ces établissements.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Wir danken dem Staatsrat für die ausführliche und sorgfältige Auslegeordnung der Situation der Gefängnisse im Kanton und im Verbund mit Nachbarkantonen, der unterschiedlichen Arten von Strafen und der Schwierigkeiten der passenden Unterbringung. Der Umgang mit Straftätern ist eine grosse Herausforderung des Staates, insbesondere aber auch der Vollzugsbeamten.

Die To-do-Liste des Berichts ist ausgiebig, und es stellt sich einem sofort die Frage, wann der Staatsrat beabsichtigt, bereits geplante oder auch neue, insbesondere bauliche Massnahmen umzusetzen. Davon steht nichts im Bericht. Ich hoffe sehr, dass uns der Justizdirektor entsprechende Angaben machen kann.

Der Bericht sagt es deutlich: Die dem Kanton Freiburg zur Verfügung stehenden Vollzugsplätze reichen für die Verurteilten nicht aus, und für die sorgfältige Einhaltung der Regeln, wie man mit Straftätern umgehen soll, bleibt wenig Platz. Prognoserelevante Elemente können nicht adäquat berücksichtigt werden. Für die Anwendung des Wissens, wie man Gefangene auf ihr Leben draussen vorbereitet, fehlt es an Raum, Zeit und Personal.

Offenbar lassen sich auch eine Tendenz zu längeren Strafen und eine grosse Zurückhaltung bei der Gewährung von bedingten Entlassungen und Vollzugserleichterungen feststellen. Um gegen die Kriminalität anzukämpfen, reicht es aber nicht aus, die Leute einfach zu noch längeren Gefängnisstrafen zu verurteilen.

Es ist unsere Pflicht, die nötigen Mittel zur Verfügung zu stellen, um die Kriminalität im Vollzug selber anzugehen. Wenn offenbar immer mehr Straftäter psychisch krank sind und einer therapeutischen Massnahme bedürfen, sollten sie diese gemäss unserem Strafgesetzbuch auch erhalten.

Die Gefängnisse und der Vollzug sind eine teure, ja eine sehr teure Angelegenheit. Doch wenn wir es nicht schaffen, die Gefangenen in der Art zu behandeln, die den grösstmöglichen Erfolg verspricht, kann die Resozialisierung nie gelin-

gen. Die Personen werden wieder straffällig und überfüllen unsere Gefängnisse weiterhin.

Als Beispiel will ich noch kurz die Situation in Bellechasse im Seebezirk anführen, wo heute Personen im offenen und im geschlossenen Vollzug im gleichen Gebäude untergebracht sind. Das ist eine denkbar schlechte Voraussetzung für beide Gruppen von Gefangenen, insbesondere aber auch für die Angestellten. Zudem ist sie aus Sicherheitsaspekten äusserst fragwürdig.

Gewiss hat der Kanton Freiburg zur Zeit wenig Geld und einige andere dringende und teure Vorhaben. Den Strafvollzug aber zu vernachlässigen, kann sich nur negativ auf unsere Gesellschaft und damit auch auf unsere Staatskasse auswirken.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'annonce d'emblée mon lien d'intérêts: je suis membre de la commission administrative des Etablissements de Bellechasse.

J'ai entendu le soutien apporté à ces projets et je ne peux que m'en réjouir. Le rapport qui nous est présenté a le mérite de présenter la situation telle qu'elle est et aussi d'offrir une réflexion globale et visionnaire sur les besoins en matière de détention.

La séparation des régimes est indispensable à une bonne gestion des Etablissements de Bellechasse. Le projet UTEB est aussi une opportunité pour le canton de Fribourg de répondre aux besoins actuels en matière de détention.

En résumé, la population carcérale a changé. Nous devons nous adapter. Cette évolution soulève des nouvelles questions. Cela aura bien sûr un coût, mais la sécurité a un coût.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je reprends la phrase de M^{me} Bourguet: «La population carcérale a changé.» C'est vraiment un constat qu'il faut faire. La population carcérale a complètement changé. Nous avons de plus en plus de cas psychiques et difficiles. Ce ne sont plus les Singinois ou Gruériens qui sont en prison pour Rüblijäte comme on a dit en son temps, mais il y a vraiment une multiplication des détenus.

Je ne veux pas répéter le contenu du rapport, qui a été unanimement salué par tous les groupes que je remercie. Ce rapport est le résultat d'un postulat de MM. les Députés Kolly et Peiry. On a promis de faire un rapport sur la situation actuelle et future de la planification pénitentiaire. M. le Député Mesot a pris la peine de lire le rapport Amherd, qui est extrêmement épais et compliqué, mais qui répond quand même à beaucoup de questions, respectivement qui en soulève beaucoup. Il faut dire aussi que la criminalité, malheureusement, a quand même tendance à augmenter. Vous avez pu lire qu'on avait 6000 détenus dans nos prisons suisses en 2011 et 7000 en 2013; il y a donc aussi une surpopulation dans les prisons. Le taux d'occupation a dépassé les 100%. Vous avez peut-être vu qu'à Champ-Dollon, il y a 2 ou 3 personnes par cellule et

le Tribunal fédéral a dit que c'était contraire à la Constitution suisse et à la CDEH.

J'aimerais maintenant essayer de répondre aux questions soulevées par les députés. Je commence par M. le Député Claude Chassot qui soulève une question pertinente et à laquelle j'ai de la peine à répondre: pourquoi certains détenus difficiles, après la condamnation, sont placés à Bellechasse, puis à nouveau à la Prison centrale? C'est extrêmement difficile. On a l'obligation de les mettre en prison. La mission de Bellechasse consiste plutôt en une mission où il faut travailler, notamment en groupe. Mais il y a des cas qui sont très dérangés psychologiquement ou pour d'autres raisons. Actuellement, il y a une bonne entente entre le chef de service, M. Orsini, le directeur de la Prison centrale, M. Sturny et le directeur des Etablissements de Bellechasse, M. Walter. Ils essayent de discuter; par exemple, M. Walther dit qu'il ne peut plus garder un détenu, car il dérange tout le monde, qu'il faut presque mettre une personne derrière ou qu'on ne peut pas le faire travailler dans l'agriculture. Donc, là, de temps en temps, la Prison centrale accepte de pareils cas. Ce n'est pas une situation idéale, mais je n'ai pas d'autres solutions. Il faudrait alors construire pour ces cas-là et malheureusement, actuellement, on a toujours un mélange des cas qui sont en exécution de peine et des cas qui sont en train d'exécuter des mesures et qui sont souvent des cas très difficiles.

Selon M^{me} Antoinette de Weck, le groupe libéral-radical constate qu'on donne une image réaliste dans ce rapport. Elle pose trois problèmes. Qu'en est-il des conversions d'amendes? Vous dites qu'il y a 10 000 dossiers qui sont en attente pour la conversion d'amendes. Là, sont aussi concernés les cas d'amendes de parcage de la Ville de Fribourg, avec laquelle nous avons une convention qui fonctionne bien. Très souvent, quand on fait une conversion d'amende et qu'on invite un condamné à passer à la Prison centrale, l'intéressé a tout à coup de l'argent et paie. Donc, c'est la police ou le Service qui encaisse ces amendes. Vous dites 10 000 dossiers? Ce n'est pas juste; ce sont plutôt 5000 dossiers qui sont en souffrance, mais ce sont 5000 de trop. Puisqu'il y a le gel du personnel, nous sommes en train de chercher des solutions avec l'Office du chômage, éventuellement aussi avec des civilistes et des stagiaires, pour pallier à cette situation. Nous sommes donc conscients de la situation et j'ai aussi le souci que ces cas se prescrivent.

Pourquoi ne pas construire 16 places de plus aux EAP au lieu de laisser des gens à la Prison centrale? Cela concerne l'exécution anticipée de peines et cela se fait pour les cas où le détenu doit subir une longue peine (3–4 ans). Il faut aussi le consentement du détenu pour purger la peine déjà aux EAP. Effectivement, à Bellechasse, il y a maintenant 40 places. Dans le concordat, on avait prévu de construire encore 16 places de plus, qui seront tout de suite occupées, pas tellement par des Fribourgeois, mais par les condamnés vaudois et genevois. Effectivement, le mélange actuel est problématique. Mais

c'est une question de frais; il faut avoir de l'argent. Et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la construction de prisons n'est pas tellement sexy.

A la troisième question, vous parlez de l'UTEB. Vous êtes contre une psychiatrisation, mais vous dites qu'il faudrait quand même, pour la sécurité, construire l'UTEB de manière plus prioritaire que prévu par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat, dans sa planification des priorités, a dit que ça se ferait dans une prochaine étape, mais que ça ne sera plus pour la prochaine législature. Cela coûterait environ 60 millions de frs, dont la Confédération paierait un tiers. Il resterait quand même encore à payer 40 millions de frs pour le canton de Fribourg. Vraisemblablement, on a l'assurance que les places seront tout de suite prises; effectivement, selon l'art. 59 (petit internement), il y a 800 personnes en Suisse qui sont en attente. En Suisse romande, nous avons besoin de 200 places, mais on n'en a peut-être qu'une soixantaine. Comme vous le dites, les juges sont de plus en plus en train de prononcer des mesures: exécution de peine, 3 ans; et après, vous restez en prison pour purger ces mesures. Ce sont des cas dangereux – récidivistes, multirécidivistes, pédophiles, personnes violentes – qu'on ne peut pas libérer, mais il faut aussi être conscient qu'il faut créer des places pour eux.

M. le Député Grandjean dit qu'il faudrait pas, pour la Prison centrale, construire à long terme, mais à moyen terme. Là, il se pose également la question des moyens. Je dirais quand même qu'on a, depuis que je suis en place, créé des places. On avait 37 places, ensuite 48 et maintenant 60 places à la Prison centrale pour les courtes peines, mais aussi pour les fins de peines. C'est vrai que la Basse-Ville n'est pas un bon emplacement.

Vous êtes aussi de l'avis qu'il faudrait créer au plus vite ces pavillons à Bellechasse pour la séparation des cas lourds et des cas moins lourds, des cas fermés et des cas ouverts. Là, le Conseil d'Etat va prochainement se pencher de nouveau sur un projet qui coûtera 19 millions de frs et dont la Confédération paierait un tiers.

Curabilis, c'est effectivement extrêmement cher. Le canton de Fribourg a placé une personne là-bas. La commission administrative de Bellechasse a été visiter Curabilis l'année passée et a été impressionnée de manière négative par le luxe qui existe là-bas. C'est un bâtiment qui a environ 10 ans, mais qui est presque déjà protégé, parce que c'est un monument architectural. On peut se poser la question de savoir si c'est vraiment nécessaire.

En ce qui concerne les coûts, on a une commission qui se penche sur la question des frais journaliers et on va dans la direction d'une couverture des frais. Actuellement, on a un prix politique et Fribourg a tout intérêt à viser un coût qui couvre les frais effectifs. Mais sachez que d'autres cantons ont d'autres intérêts; et dans le concordat, il faut toujours trouver l'unanimité.

M. le Député Mesot, merci d'avoir lu ce rapport Amherd. Les cas de Marie, Adeline et Lucie ont quand même fait bouger beaucoup de choses dans les têtes et dans la législation. On attend aussi avec impatience le jugement de Renens. Vous êtes aussi d'avis qu'il faudrait, pour des raisons de sécurité, séparer les cas fermés et les cas ouverts à Bellechasse, ainsi que créer l'UTEB et déplacer la Prison centrale à moyen et à long terme. Je vous renvoie quand même aussi au fait que le Conseil d'Etat a proposé une nouvelle loi sur l'exécution de peines. La consultation s'est terminée le 10 mars. Dans la consultation, ce projet de loi a été en général salué. Il y a peut-être des questions quant au secret médical, aux compétences, etc., mais j'espère que je pourrai venir avec ce projet de loi au mois de septembre.

Frau Bernadette Hänni stellt die berechtigte Frage, warum denn nichts über den Zeitpunkt in unserem Rapport stehe. «Sie sagen, wir müssen das und das machen, aber Sie sagen nicht, wann das kommt.» Das ist effektiv die Schwierigkeit. Wir sagen, dass die Separierung, die Trennung der gefährlichen Straftäter in Bellechasse und der weniger gefährlichen möglichst bald kommen sollte. Ich hoffe, dass wir noch in der Frühjahrssession oder in der Maisession mit einem Dekret in den Grossen Rat kommen können, was die Erweiterung des Pavillons betrifft. Effektiv ist die Vermischung der Strafgefangenen und auch der gefährlichen und der psychisch kranken Gefangenen mit den Gefangenen im offenen Vollzug eine grosse Problematik, auch für die Sicherheit.

Es ist wichtig, hier auch zu sagen, dass wir in Bellechasse einen grossen Landwirtschaftsbetrieb haben und wir deshalb auch Leute im offenen Strafvollzug haben müssen, damit wir diese auch einsetzen können. Die Leute im geschlossenen Strafvollzug können wir zum Beispiel nicht für die Spargernte oder so einsetzen, das wäre zu gefährlich.

Sie sagen auch, dass es im Strafvollzug zu wenig Geld gibt. Alle Leute wollen mehr Sicherheit, mehr Gefängnisse. Dann muss man aber auch konsequent sein mit den Geldmitteln. Und prognoserelevante Elemente, wie Sie sie nennen, können nicht verwirklicht werden, weil dafür die Strukturen fehlen.

Enfin, je remercie M^{me} Gabrielle Bourguet, qui est membre de notre commission à Bellechasse, qui est très proactive et qui soutient aussi la séparation urgente des régimes ouverts et fermés. Nous avons La Sapinière, qui était à l'origine de cette planification, qui se trouve à 3 kilomètres de Bellechasse, qui est vraiment vétuste, qui coûte cher et où on ne peut plus mettre des détenus normaux, mais où on met parfois des détenus drogués. Mais à un moment donné, cela coûte cher et on pourrait trouver beaucoup de synergies si on pouvait les déplacer également à Bellechasse dans les pavillons.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de décret 2015-DIAF-45 Octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension ou de la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg¹

Rapporteur: **Gabriel Kolly** (UDC/SVP, GR).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Mon lien d'intérêts est que j'ai effectué toute ma formation professionnelle au sein de l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG).

J'ai le plaisir de vous présenter au nom de la commission parlementaire ce décret qui vise la construction d'une nouvelle ferme pour l'exploitation agricole pour un montant de 6,6 millions de frs, la modification du bâtiment en halle technologique pour 3,2 millions de frs et la modification de la ferme existante en halle polyvalente agricole pour 2,2 millions de frs, soit un montant total de 12 millions frs qui est soumis au Grand Conseil.

Ce projet de décret découle des motions Page/Grandgirard et Glauser/Ducotterd.

L'IAG a formé nombre de générations d'agriculteurs. Avec le temps, la formation s'est enrichie de nombreuses autres professions. Quelques députés de ce Parlement sont passés sur les bancs de l'IAG. Il fait sens de revoir les bâtiments servant à la pratique et à l'enseignement agricole; et les modifications apportées avec cette ferme et ce qui l'accompagne ne pourront être que bénéfiques pour Grangeneuve dans son ensemble.

La halle polyvalente répond également à un véritable besoin, notamment pour que les cours interentreprises puissent se dérouler dans des conditions adéquates. Cet investissement dans la formation agricole s'inscrit dans la suite des investissements effectués pour la formation dans notre canton: Tour Henri, HES, Collège du Sud, etc.

Pour renforcer le site de l'IAG, le Conseil d'Etat, que je remercie pour son travail, propose donc ce décret au Grand Conseil.

A noter que dans le message, la suite des investissements prévus à moyen terme ont également été chiffrés et brièvement expliqués, soit la rénovation de la Grange Neuve en magasin et diverses constructions et rénovations sur le site de Marsens, notamment à terme, le déplacement de la porcherie d'élevage du site de l'IAG à Marsens.

La commission parlementaire s'est donc réunie le 22 février sur le site de Grangeneuve et a effectué une vision locale

¹ Message pp. 711ss.

sur le terrain pour visualiser le lieu de construction et pour constater l'état du bâtiment actuel. Durant cette séance, les membres de la commission ont demandé des informations supplémentaires sur les points suivants:

- > le futur biogaz et les problèmes de circulation pouvant en découler;
- > les panneaux solaires prévus sur la toiture de la nouvelle ferme;
- > le profil des formations agricoles ainsi que les axes voulus;
- > la possibilité de déplacer le marché surveillé du bétail de Saint-Léonard à Grangeneuve;
- > la grandeur du projet ainsi que les coûts de l'équipement;
- > les besoins urgents de la profession pour la halle de technologie;
- > l'utilisation de la future halle polyvalente.

Les députés ont dans leur ensemble salué un projet d'avenir et après avoir obtenu des explications claires, la commission parlementaire a accepté ce décret à l'unanimité et vous recommande d'en faire autant.

Ce projet renforcera sans nul doute l'attrait de l'IAG et de ses excellentes formations. Enfin, cet investissement permettra à Fribourg de faire un pas supplémentaire vers le cluster food. Il ne faut pas seulement développer de nouvelles choses, mais également renforcer ce qui est existant.

Je terminerai en remerciant M^{me} la Commissaire Marie Garnier, M. l'Architecte cantonal Thierry Bruttin ainsi que M. Pascal Toffel, directeur de Grangeneuve, et M. Pittet, responsable de l'exploitation agricole, pour leur disponibilité et les informations précises données à la commission parlementaire.

La Commissaire. C'est un beau projet qui vous est présenté aujourd'hui. Notre Institut agricole de Grangeneuve est une pièce centrale dans l'économie du canton non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour les autres métiers de l'agroalimentaire, de la forêt, de l'horticulture et de l'intendance, tous enseignés sur le site de Grangeneuve.

Il n'y a pas eu de gros investissements sur ce site depuis les années 1970, malgré le fait que de nombreux projets aient été discutés. Un premier paquet de 12 millions de frs fait aujourd'hui l'objet d'un décret. Les 3 projets de ce décret ont été discutés non seulement avec le Service des bâtiments, mais également avec de nombreux partenaires:

- > l'Union des paysans fribourgeois, notamment pour les cours interentreprises et les manifestations;
- > la Station de recherche Agroscope pour ce qui est des synergies et de l'organisation du site;
- > l'interprofession du gruyère et les fromagers pour ce qui est du respect du cahier des charges du gruyère AOP et pour les installations de traite proposées et pour l'affouagement sans ensilage;

- > le Service des biens culturels pour l'intégration dans le site et la valorisation des éléments existants;
- > l'industrie agroalimentaire et les artisans pour tout ce qui est nécessaire pour tester et développer de nouveaux produits;
- > le Service vétérinaire pour ce qui des mesures sanitaires.

Ce paquet fait donc honneur aux différentes formations dispensées à l'IAG et est intégré dans un programme de développement des domaines de l'Etat à Grangeneuve et à Sorens. Il fait suite à deux motions de députés et je salue cette collaboration constructive.

L'alimentation est au cœur de notre quotidien et est, je le rappelle, une pièce maîtresse de l'économie fribourgeoise, connue pour ses produits fromagers et chocolatiers jusqu'au bout du monde. En acceptant ce décret, nous contribuerons à donner un rayonnement national, voire international au campus agroalimentaire de Grangeneuve. Nous donnerons aussi un signal important aux jeunes de ce pays par rapport à la qualité de la formation dispensée chez nous. De plus, nous offrirons à la population la possibilité de mieux connaître l'agriculture et les produits de notre canton grâce aux aménagements prévus pour cette rencontre entre producteurs et consommateurs.

Je citerai Pierre Rabhi, qui dit dans ses essais: «On voit s'ériger des générations d'enfants qui, faute d'un éveil à la vie, sont réduits à n'être que des consommateurs insatiables, blasés et tristes.» Dans le canton de Fribourg, nous controns cette tendance et faisons beaucoup d'efforts de l'étable à la table pour des produits de qualité et pour une consommation joyeuse et responsable.

Avec ce projet, il sera encore plus facile de créer le lien entre agriculteurs et consommateurs. Je vous remercie de le soutenir.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné, lors de sa séance du 2 mars, le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension et de la réaffectation des bâtiments de l'Institut agricole de Grangeneuve.

Tout en saluant la qualité du message, notre commission soutient l'orientation de ce projet. La consolidation du site de Grangeneuve permettra de promouvoir encore davantage les secteurs agricole, agroalimentaire ainsi que celui de la formation professionnelle. L'image d'excellence des produits du terroir fribourgeois s'en trouvera renforcée. Ces secteurs sont très importants pour l'économie fribourgeoise.

A l'unanimité de ses membres, notre commission vous recommande dès lors, sous l'angle financier, d'accepter ce décret.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). En préambule, je déclare mes liens d'intérêts: j'ai étudié à Grangeneuve

jusqu'à l'obtention de la maîtrise agricole. J'ai présidé la commission d'apprentissage des agriculteurs et agricultrices de 2000 à 2011 et, parallèlement, siégé à la commission consultative de l'IAG durant mon mandat. Actuellement, je préside la commission de la procédure de qualification agricole.

Mon intervention rapporte l'avis du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique et aussi une approche personnelle de ce projet de décret.

Enfin. Voici plus de 12 ans que l'agriculture fribourgeoise et moi-même attendons ce jour d'examen par le Grand Conseil du projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre englobant la construction d'une nouvelle ferme. Ce sont 12 ans, puisque les premières ébauches datent de 2004. Ce projet de nouvelle ferme fut un processus laborieux qui a réussi à user un directeur et une directrice de Grangeneuve.

Les 3 projets réunis dans ce crédit cadre sont le fruit d'une longue et pertinente réflexion ayant rassemblé tous les acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire fribourgeois.

La construction de la nouvelle ferme-école: nous étions hier après-midi réunis en assemblée du Club agricole du Grand Conseil à Grangeneuve, plus précisément au Bel étage, le bien nommé. Bel étage qui jouit d'un coup d'œil privilégié sur le site de Grangeneuve. La nouvelle ferme-école est une perle supplémentaire qui s'ajoutera au collier de perles de l'IAG, collier de perles symbolisant l'organisation circulaire des bâtiments de Grangeneuve.

Malgré son imposante stature, le nouveau bâtiment en ossature de bois et coiffé de panneaux photovoltaïques s'intégrera parfaitement dans le site, adossé qu'il sera au coteau situé en dessous du bâtiment CILA-N. Le positionnement de cette nouvelle perle n'a cependant pas été évident, car longtemps – trop longtemps –, la nouvelle ferme-école devait naître sur le site de l'ancien bâtiment promis à une funeste démolition. Et là, je fais un premier coup d'œil malicieux pour le coup de pouce déterminant d'un ancien paysan du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, membre de notre Conseil d'Etat.

Spacieuse, répondant parfaitement aux besoins et au confort des animaux, du personnel y œuvrant chaque jour, des élèves et d'une population citadine soucieuse de comprendre le parcours de la fourche à la fourchette, la future ferme-école sera équipée d'une traite automatisée – à ne pas confondre avec un robot de traite – et c'est là mon deuxième coup d'œil, à mon homonyme et comotionnaire Pierre-André Page qui y était tant attaché. Traite automatisée qui, cerise sur le gâteau, répondra aux cahiers des charges des fromages AOP. Je mets un seul bémol sur ce magnifique projet. La production de biogaz prévu dans un deuxième temps sur le site générera un important trafic lié aux transports des substrats, trafic antagoniste avec l'activité de l'école et le déplacement piétonnier des élèves.

En réponse à la motion Glauser/Ducotterd, la halle agricole polyvalente valorisera de la plus belle manière l'ancien rural en offrant un vaste espace dédié aux différentes formations enseignées à Grangeneuve, notamment les cours interentreprises agricoles, mais surtout, avec la place du village prévue, un espace privilégié qui permettra de...

Le Président. M. le Député, vous avez dépassé votre temps. Comme c'était déjà le cas hier, j'en appelle à la solidarité des voisins de banc. Quand vous voyez la bague de votre collègue commencer à clignoter, pincez-le ou faites quelque chose; c'est dommage de ne pas avoir les conclusions.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Pour commencer, je déclare mes liens d'intérêts: je suis paysan – aussi un métier noble – à Châtonnaye, vice-président de l'Union des paysans suisses, président de l'Union des paysans fribourgeois, président de la Fédération suisse des producteurs de céréales et, plus important, vice-président de la commission consultative de Grangeneuve. Il est indiscutable que la place de l'Institut agricole de Grangeneuve, comme lieu de formation, de conseils, de recherches et d'échanges, doit encore être renforcée et encore plus clairement affirmée. Des investissements sur le site étaient devenus nécessaires, afin de rester à la pointe des centres de formation agricole et de transformation de denrées alimentaires de qualité de notre pays.

Le projet, voire les projets, la nouvelle ferme-école tellement attendue, les halles agricoles polyvalentes et de technologie agroalimentaire tellement nécessaires, ces projets qui vous sont soumis aujourd'hui répondent à nos attentes et atteindront les buts visés.

En tant que président de l'Union des paysans fribourgeois, je remercie le Gouvernement et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour l'entrain qu'ils ont apporté aux demandes d'optimisation du projet faites par de nombreuses organisations dont je me fais le porte-parole. La réponse à ces demandes se trouve en outre concrétisée par l'intégration de la halle au projet en réponse à la motion que j'ai déposée avec Christian Ducotterd. Je m'associe évidemment à mon groupe qui soutient unanimement ce projet, ainsi qu'aux organisations agricoles représentées dans la démarche par l'Union des paysans fribourgeois, pour soutenir sans réserve le projet présenté et vous demande d'en faire de même. Faisons-le pour le rayonnement de notre Institut agricole.

Bonvin-Sansonens Sylvie (ACG/MLB, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis maître agricultrice et formatrice d'apprentis qui fréquentent l'Institut agricole de Grangeneuve.

De toutes les propositions envisagées ces dernières années, celle-ci est certainement la plus aboutie et la plus équilibrée. Ce projet offre non seulement un bel outil de travail, mais aussi un outil d'enseignement performant. Ce projet renforce la place du canton de Fribourg dans la formation agricole. Il donne surtout un signe fort que notre Etat croit aux capacités

et aux compétences de son agriculture et de ses agriculteurs. Il veut donner les meilleures chances possibles à nos jeunes. Il permet de renforcer tout le secteur agroalimentaire.

De plus, ce projet s'inscrit dans une vision globale de développement du site de Grangeneuve, qui doit devenir un pôle de savoir et de compétences complet et incontournable. Nous sommes également satisfaits d'apprendre que notre vote d'aujourd'hui est le premier pas d'une valorisation des autres secteurs de production. Je pense en particulier aux grandes cultures, qui trouveront avec les futures collaborations du domaine de Bellechasse un nouvel atout indispensable. Et je pense aussi à l'agriculture biologique qui n'est pas en reste, puisque le site de la ferme-école de l'Abbaye bénéficiera aussi de projets de développement.

Le groupe alliance Centre gauche remercie le Conseil d'Etat, entre en matière et soutiendra dans sa très grande majorité le projet de construction et de réhabilitation qui nous est soumis aujourd'hui.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Tout d'abord, je voudrais remercier le Conseil d'Etat et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour ce message, qui est de très bonne facture et qui surtout répond à une demande non seulement des professionnels de l'agriculture, mais également des professionnels des métiers dérivés de l'agriculture, ainsi que de la population.

Cette dernière se réveille et a bien compris que l'important dans notre alimentation n'est pas ou plus la quantité – ce que l'on a fait croire à nos agriculteurs pendant des décennies –, mais bel et bien la qualité de la nourriture que l'on donne aussi bien à nos animaux de rente qu'à l'homme. Ce n'est pas en misant sur la quantité ou la surproduction qui détruisent les marchés et réduisent les prix des matières premières à peau de chagrin, mais bien sur la qualité en accord avec le respect de la nature que l'agriculture suisse et fribourgeoise pourra vivre et même bien vivre avec dignité dans ce monde globalisé. Les meilleurs exemples en sont les gros problèmes de surproduction qu'ont vécu les agriculteurs bretons, européens et suisses ces derniers temps et, a contrario, la bonne tenue de nos rois et princes des fromages, le gruyère AOP et le vacherin fribourgeois AOP, qui passent au travers de toutes les tempêtes sans trop de dommages. Pourquoi donc? Parce que ces deux produits, qui sont d'ailleurs enseignés depuis longtemps à Grangeneuve, sont de haute qualité et les producteurs de lait peuvent grâce à leur excellence tirer profit de leur matière première, le lait de fabrication.

Chers collègues, l'essentiel et le plus important dans une structure comme celle de l'Institut agricole de Grangeneuve est de rester à la pointe du progrès tout en adoptant les évolutions des nouveaux marchés et de la nature. Le groupe socialiste et votre serviteur le comprennent très bien et nous entendons bien entendu en matière sur ce projet de décret que nous trouvons très important pour l'agriculture fribourgeoise.

Mais nous restons très attentifs à son évolution dans ces prochaines années, car il est important qu'il reste en adéquation et même anticipe les futurs marchés liés non seulement aux différents modes d'agriculture, d'alimentation et de consommation, mais aussi liés à l'énergie, à l'écologie et à la santé.

Oui, toutes ces problématiques liées à ces derniers points pourraient grandement influencer et chambouler le développement et le fonctionnement de l'agriculture que nous connaissons ces dernières années. C'est pourquoi il faudra être très attentif aux nouvelles techniques utilisées ou projetées dans le futur et être ouvert à de nouveaux modes de formation et de production de cultures – comme par exemple les agricultures alternatives, telles l'agroécologie et la permaculture –, qui pourraient considérablement modifier le mode d'approvisionnement de la nourriture et donc le monde agricole de demain.

Une renaissance et une révolution des modes de cultiver et de consommer sont en marche. L'Institut agricole de Grangeneuve doit aussi être au top de l'enseignement et de la formation sur ces nouvelles techniques de produire de la nourriture de manière plus éthique et plus écologique. Ceci est une évidence aux yeux d'une partie de la population qui désire une agriculture plus respectueuse et cela doit être aussi accepté et mis en avant par nos amis agriculteurs s'ils veulent rester en phase avec les demandes croissantes de la population. L'agriculture reste; ce sont les buts, les moyens et les outils qui changent et qui évoluent.

Vous l'aurez compris, mon intervention est une réflexion sur le futur de notre agriculture et de ses buts dans notre canton. Ce décret est une demande financière pour l'Institut agricole de Grangeneuve que d'aucun d'entre nous ne devrait contester, car le message est bien fait et les montants souhaités sont bien établis. Mais il est capital, lorsqu'on souhaite mettre en avant de gros moyens financiers pour aménager et agrandir des structures formatrices, d'avoir aussi des visions philosophiques et futuristes pour projeter notre avenir et dans ce cas, les façons et les techniques de former des futurs agriculteurs qui cultiveront les terres et nous nourriront demain.

Ainsi nous souhaitons que ces futures constructions, extensions et réaffectations des bâtiments de l'Institut agricole, à Grangeneuve comme à Sorens, nous aident dans le futur à soutenir une agriculture non seulement moderne, constructive et rémunératrice, mais aussi en phase avec l'homme, la terre et avec tous les éléments que j'ai cités précédemment.

Il est pour nous également important d'ouvrir l'IAG à la population et aux producteurs, ce qui ne sera vraiment effectif que lorsque la réaffectation de la Grange Neuve sera terminée, que le magasin y sera transféré et que la population et les producteurs pourront s'y rencontrer aussi bien dans le cadre de dégustations et de démonstrations que d'achats de produits de notre terroir fribourgeois.

Oui, comme l'a dit ce message, la Grange Neuve est appelée à devenir une pierre maîtresse de l'Institut agricole de Grangeneuve, car plus la population côtoiera les producteurs, plus elle les comprendra et eux la comprendront. Ceci est capital pour la compréhension des uns et des autres.

Enfin, pour terminer, le 1^{er} arrondissement des forêts est basé à Grangeneuve; et comme il faudra du bois pour la construction et la réaffectation de ces bâtiments, il sera très souhaitable que le bois utilisé pour les travaux projetés soient si possible en bois massif et proviennent de notre canton de Fribourg.

C'est avec ces considérations et souhaits que le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière.

Le Président. Vous avez terminé M. le Député? Au fond, personne ne vous a pincé.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: j'ai eu la chance de suivre l'école à Grangeneuve et je suis actuellement président du Moulin à Matran.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du message du décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la construction de la ferme-école de Grangeneuve, d'une halle polyvalente et d'une halle de technologie agroalimentaire. Oui, Mesdames et Messieurs, force est de constater que ces projets sont complets, répondent aux attentes souhaitées et remplissent pleinement les exigences futures de notre Institut agricole de Grangeneuve. Oui, la carte de visite de Grangeneuve est reconnue au-delà des frontières cantonales pour son dynamisme, pour la qualité et le niveau de la formation, ceci dans les deux langues. Je souhaite qu'on forme dans cet Institut les chefs d'entreprise. Ceci est important, parce qu'on aura besoin de nourrir la population de ce pays et de ce monde avec des produits sains.

Merci à la direction de l'Institut agricole de Grangeneuve. Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et en mon nom, je vous invite à accepter ce crédit de 12 millions de frs.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis artisan-fromager engagé dans la défense professionnelle et formé de A à Z à Grangeneuve.

Notre canton dispose de nombreux instituts universitaires et de recherche réputés dans les domaines scientifiques et techniques. Mais en matière de formation laitière et agroalimentaire, l'Institut agricole de Grangeneuve est un centre de compétences reconnu dans toute la Suisse et même au-delà de nos frontières nationales. C'est un peu l'université des hommes aux bras nouveaux. Un monde qui puise son savoir-faire dans la pratique, dans le doigté, dans la sensibilité, à défaut parfois de grandes compétences intellectuelles et scientifiques. Du point de vue fromager, le projet qui nous est soumis répond aux besoins de la branche avec la construction d'une ferme laitière modèle en phase avec le cahier des charges de la pro-

duction de nos fromages AOP, des produits leader qui ont réussi à maintenir un prix du lait correct et stable depuis 15 ans, à 65% des producteurs de ce canton, contrairement au lait industriel qui est à l'ordre du jour de cette session.

D'autre part, avec l'agrandissement nécessaire et urgent de la halle technologique pour la formation laitière et le développement des spécialités fromagères, on est à jour sur ce site pour les besoins de la formation laitière et agroalimentaire.

Pour terminer, l'artisanat fromager demande à l'Etat, à travers ses Services concernés, de prévoir à l'intérieur du projet la mise en place – avec la collaboration d'Agroscope présent sur le site – d'un laboratoire spécialisé en matière de recherche et développement dans le domaine de la production de fromages au lait cru. Cet équipement est important pour défendre les valeurs de ces produits.

Merci à la direction de l'IAG et à la DIAF de nous avoir présenté un projet de bonne qualité. Avec ces considérations, avec la branche fromagère, je soutiens sans réserve ce projet et vous propose d'en faire de même.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Je me permets d'intervenir ici à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et j'ai usé les bancs de l'école de l'Institut agricole de Grangeneuve pendant plusieurs années.

Je tiens à m'exprimer ici pour dire toute mon admiration – et ceci est assez rare en l'occurrence – à la Direction de l'agriculture pour la présentation de ce message, un beau message, complet et qui permet à notre agriculture fribourgeoise d'être en adéquation avec son Institut agricole. L'Institut agricole devait être en adéquation avec les outils. Jusqu'à maintenant, l'élève avait dépassé le maître. Maintenant, avec ce projet, le maître reprend à nouveau possession des éléments et cet outil pédagogique, avec cette ferme-modèle, telle qu'elle est vue dans le message, est une excellente chose. Il a aussi été pris en considération les différentes interventions faites dans ce Parlement concernant la vitrine pour les produits du terroir. Avec la remise en forme de l'ancienne Grange Neuve, il y a une vitrine pour les produits du terroir, mais il n'y aura pas de commercialisation de ceux-ci. Donc, ceci va dans le bon sens et je tiens à féliciter M^{me} la Commissaire du Gouvernement pour ces éléments-là, pour ce décret qui donne à nouveau un espoir à notre agriculture fribourgeoise et à tous ses habitants.

Je vous demande donc de soutenir massivement ce décret tel que proposé.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je n'ai pas usé mes pantalons sur les bancs de Grangeneuve; je pense néanmoins que Grangeneuve est une véritable carte de visite pour notre canton et au niveau national aussi. Le projet qui nous est soumis est un très bon projet que je salue et que je vais bien sûr soutenir. Toutefois, il y a un point qui me gêne dans toute

cette histoire et on en a entendu parler: pour moi, lorsqu'on vient sur un tel projet, qui sera cette carte de visite cantonale, on devrait mettre d'entrée de cause le biogaz. Aujourd'hui, l'agriculture doit se diversifier. On doit prouver à l'Etat de Fribourg que la partie biogaz fait partie intégrante d'un processus agricole. J'ai entendu dire qu'il y avait un problème de trafic et différentes choses; j'aimerais, Madame la Commissaire, que vous nous donniez des explications, le pourquoi du comment: ne serait-il pas possible de directement concevoir le projet intégral avec la production biogaz? Il a été dit que ça se fera plus tard, mais je pense que lorsqu'on veut enseigner à nos futurs agriculteurs, on doit aussi leur montrer la diversification agricole et quelles sont les possibilités par rapport à ce biogaz.

Le Rapporteur. Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées en faveur de ce projet. Concernant les questions qui ont été posées au niveau du biogaz, je laisserai M^{me} la Commissaire y répondre. Néanmoins, à mon avis, ce problème sera au niveau des bâtiments. Il est clair qu'avec l'emplacement actuel et les porcheries situées en-dessous, l'emplacement d'un futur bâtiment de biogaz devra être vraiment très bien réfléchi.

Concernant les autres questions, il n'y en avait pas beaucoup. Je relève l'intervention de M. le Député Losey: il est vrai que l'on a rarement reçu un message aussi complet, avec autant de plans, qui nous a permis de trouver des informations très précises.

La Commissaire. Merci pour le soutien de tous les députés qui se sont exprimés en faveur de ce pôle de savoir et de rencontres. Je crois qu'il n'y a en fait qu'une question, soit sur le biogaz.

Je mentionne tout d'abord qu'il est aussi prévu de mettre 3000 m² de panneaux photovoltaïques. Les énergies renouvelables auront donc une place dans ces infrastructures. On voit que c'est très important à l'heure actuelle; si on n'investit pas dans les énergies renouvelables, on aura davantage de problèmes avec les changements climatiques et l'agriculture sera, à terme, touchée. Donc là, ce n'est pas un but actuellement d'économiser avec le biogaz. Le problème est qu'il y avait une installation de biogaz prévue sur le site de Châtillon par AXPO Kompogas AG et ce projet est actuellement en phase de stagnation, voire de suppression. Il faut maintenant que nous attendions les dernières décisions d'Agroscope pour connaître exactement ce qu'ils vont faire avec les nouvelles écuries qu'ils vont reconstruire sur la station fédérale de recherche; et il faut que nous prenions contact avec les agriculteurs de la région pour définir ce que nous allons faire avec cette installation de biogaz. Ce n'est pas du tout que nous n'avons pas voulu la faire; c'est juste qu'il y avait encore une coordination qui n'était pas possible jusqu'à présent, mais qui sera possible incessamment.

Par rapport à la position de ce biogaz, celle-ci n'est pas déterminée, mais cette installation pourrait être sur l'écurie rénovée de l'Agroscope, parce qu'en principe l'Agroscope devrait faire une écurie qui emploierait moins de surface que ce qu'elle emploie actuellement. L'autre possibilité serait sur le site de Châtillon, parce que nous avons là-bas des zones prévues pour des installations liées aux déchets ou à la valorisation des déchets. Donc, il n'y a pas de problème direct de circulation à proximité de la ferme de la Grangeneuve ou de l'entrée de notre Institut agricole de Grangeneuve.

Nous avons aussi mis de côté environ 400 000 frs pour pouvoir cofinancer ce biogaz, si nous devons le faire avec par exemple la société Bell-Gaz, laquelle demanderait cette participation pour faire une installation.

La dernière information pour les cosubstrats est que ceux-ci pourraient venir éventuellement de Fricompost SA ou d'une valorisation des ordures ménagères de l'agglomération fribourgeoise.

Je crois que j'ai répondu à cette question. Pour le reste, je souhaite effectivement le soutien le plus massif possible et je remercie tous ceux qui se sont engagés pour cette solution.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6

- > Adopté.

ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 88 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorfer Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

S'est abstenue:

Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB). *Total: 1.*

Mandat 2015-GC-84 Michel Losey/Madeleine Hayoz/Susanne Aebischer/Pierre Décrind/Patrice Longchamp/Albert Lambelet/Pierre-André Grandgirard/Anne Meyer Loetscher/Nicolas Lauper/Pierre-André Page

Introduction dans le concept castor Fribourg de nouvelles mesures prenant en compte la situation actuelle¹

Prise en considération

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé la réponse du Conseil d'Etat au mandat déposé par nos 10 collègues. Le Conseil d'Etat a pu répondre de manière précise à 4 des 5 questions de nos collègues. Il propose d'adapter le Concept Castor Fribourg en matière de gestion des conflits et en y déterminant les zones où des mesures de prévention peuvent être réalisées plus facilement.

Le groupe socialiste soutiendra le fractionnement et s'il est accepté, soutiendra le mandat.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châttonnaye, vice-président de l'Union suisse des paysans, président de l'Union des paysans fribourgeois et de la Fédération de producteurs suisses de céréales.

Le groupe libéral-radical a étudié et discuté ce mandat. Dans nos réflexions, nous avons bien sûr intégré le Concept cantonal pour le castor et aussi le nouveau Plan Castor Suisse encore en discussion. La situation constatée sur le terrain donne suffisamment de raisons pour soutenir ce mandat. Les dégâts occasionnés par le castor sont effectivement considérables. Le castor ne tient compte ni des différentes limites ni de l'aménagement du territoire. Le travail des agriculteurs en souffre, tout comme les infrastructures souvent propriétés des communes, lesquelles subissent des dommages. Des mesures sont nécessaires. La réponse du Gouvernement, par contre, nous laisse plus de questions ouvertes qu'elle nous donne des sûretés pour résoudre le problème lié à cet animal à première vue si sympathique. En effet, le Conseil d'Etat nous explique qu'une limitation de l'espace pour cet animal n'est pas possible, mais soutient quand même le 1^{er} point du présent mandat. Nous exigeons que le canton, avec ses Services, tienne cette promesse et limite clairement et rigoureusement le développement de la population du castor.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient le fractionnement de ce mandat et le premier point, comme proposé par le Conseil d'Etat. Merci de faire de même.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). L'introduction dans le Concept Castor Fribourg de nouvelles mesures prend en

¹ Déposé et développé le 25 juin 2015, BGC septembre 2015 pp. 1768ss.; réponse du Conseil d'Etat le 12 janvier 2016, BGC mars 2016 pp. 907ss.

compte la situation. Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié les problèmes liés aux castors avec un grand intérêt. Le Concept Castor Fribourg se base sur une vision de croissance de la population de castors dans le canton à tout prix. Les mandataires demandent des mesures pour éviter des conflits potentiels avec la présence des castors qui font des dégâts aux infrastructures et à l'agriculture. Il vaut mieux prévenir qu'attendre d'avoir des problèmes coûteux à résoudre.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, n'accepte pas le fractionnement du présent mandat proposé par le Conseil d'Etat. Il propose au Grand Conseil d'accepter ce mandat dans son intégralité et selon les propositions des mandataires.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Je n'ai aucun lien d'intérêts en ce qui me concerne avec le sujet, mais je suis personnellement très sensible à la cause du respect des animaux, y compris des castors.

Au moment où la Confédération ou le canton prend des mesures dans le but d'améliorer une situation, c'est en soi une bonne action. Lorsqu'il est constaté, après l'application de ces mesures, qu'il en résulte des conséquences néfastes au niveau financier comme au niveau des infrastructures, le devoir de nos autorités est d'analyser la situation et de la rectifier. Quant aux coûts des dégâts engendrés par une décision prise au niveau fédéral ou cantonal, il est absolument, à mon avis, inacceptable que ces coûts soient pris en charge par les communes ou les agriculteurs, ceci lorsqu'ils subissent des dégâts sur leur territoire, leurs parcelles, leurs cultures, alors qu'ils n'en sont pas responsables.

La proposition faite par le mandat, soit la prise en charge de 50% des dégâts liés aux infrastructures, est à mon avis un minimum, même insuffisant. Toutefois, je vous encourage à soutenir le mandat dans son intégralité.

Losey Michel (*PLR/FDP, BR*). Plus d'un élu, dans ce Parlement, m'a interpellé pour me dire qu'il ne comprenait pas pour quelle raison il fallait à nouveau que le Grand Conseil se prononce sur la problématique des castors, qu'il y a plus sérieux comme sujet et que les députés ont d'autres chats à fouetter. Le questionnement est légitime, mais il faut savoir que je me serais bien passé de déposer cet outil parlementaire. Malheureusement, la situation sur le territoire fribourgeois est problématique et n'est pas du tout satisfaisante. Avant le dépôt de ce mandat, le canton a retenu le Plan Castor Suisse qui donne tous les droits à ces adorables animaux, mais malheureusement ces adorables animaux provoquent des dégâts conséquents et lourds. Je ne vais pas à nouveau développer tous les conflits qui existent entre cet animal et l'homme, mais vouloir créer un Ballenberg animalier sur le canton de Fribourg avec les castors n'est pas la solution. Le Gouvernement l'a partiellement compris en acceptant de scinder la motion en 2 parties et de revoir sa vision concernant l'occu-

pation du territoire par le castor en prenant exemple sur l'application du canton de Berne. Idéalement, il faudrait mettre en place un groupe de travail avec les Services de l'Etat, les représentants des autorités communales et les propriétaires concernés partout où le castor est présent pour avoir une analyse de chaque situation et avoir une possibilité d'échanges mutuels pour savoir comment gérer le castor dans les différentes régions du territoire cantonal, sans confiner définitivement et figer la situation, laquelle ne sera satisfaisante ni pour les défenseurs des castors, ni pour les collectivités publiques, ni pour les propriétaires d'immeubles.

Je termine mon intervention en évoquant l'aspect financier de ce mandat. Normalement, celui qui commande paie. Aujourd'hui, la Confédération ne veut pas prendre en charge les coûts des dégâts causés par les castors sur les infrastructures touchées. Malheureusement, une initiative cantonale de Thurgovie n'a pas été acceptée en première lecture au Conseil des Etats pour corriger cette situation inadéquate et la discussion continue sur le plan fédéral. Je demande au Gouvernement fribourgeois d'intervenir auprès de nos parlementaires fédéraux pour qu'ils comprennent la situation et s'engagent à soutenir cette initiative du canton de Thurgovie.

Avec ces remarques, je vous demande de soutenir ce mandat tel que proposé par le Gouvernement.

Hayoz Madeleine (*PDC/CVP, LA*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Cressier, commune touchée par les dégâts aux infrastructures causés par les castors.

Le castor et surtout les problèmes qu'il occasionne sont un problème récurrent qui occupe le Grand Conseil depuis quelque temps déjà. En effet, ce sympathique animal provoque des dégâts considérables aux infrastructures, cultures et forêts. Pour la première fois et suite à notre mandat, le Conseil d'Etat répond favorablement à une partie de notre demande. Le concept cantonal sur les castors sera complété pour mieux gérer les conflits. Il s'inspirera du concept cantonal bernois. Ainsi, le démontage des barrages fait partie de ses nouvelles mesures: ils peuvent être détruits ou leur hauteur réduite. Pour empêcher la survenue de dégâts importants, il sera possible, à titre exceptionnel, de prélever des castors. Il faut surtout trouver des solutions à long terme, car un castor est très vite remplacé. De ce fait, les captures ou les tirs de castors sont possibles à certaines conditions, notamment si les mesures durables de prévention prises n'ont pas permis de résoudre le problème.

Le Conseil d'Etat relève encore que la planification de la revitalisation des cours d'eau, avec une délimitation d'un espace suffisant, est la méthode la plus efficace pour régler la majorité des conflits de façon durable. Ces tronçons peuvent être signalés par les communes comme des objectifs de revitalisation prioritaires.

Enfin, le Conseil d'Etat refuse d'entrer en matière pour la demande de prise en charge à 50% des dégâts causés aux infrastructures. Dans sa prise de position sur le Plan Castor Suisse actuellement en cours de révision, le Conseil d'Etat fribourgeois a demandé une participation de la Confédération non seulement à l'indemnisation des dégâts causés aux infrastructures, mais aussi au financement des mesures de prévention. Nous souhaitons que le Conseil d'Etat fasse tout son possible pour sensibiliser les députés fribourgeois au Conseil national et leur dire l'importance de ce problème financier.

Les mandataires vous demandent, chers collègues, d'accepter l'adaptation du Concept Castor Fribourg en matière de gestion des conflits en y déterminant des zones et des mesures de prévention qui peuvent être réalisées et de rejeter la demande de prise en charge par le canton de Fribourg des dégâts aux infrastructures à hauteur de 50%. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous demande d'accepter le fractionnement du mandat tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). J'aimerais juste relever l'importance de ce qui est proposé par le Conseil d'Etat, soit de fractionner ce mandat, ainsi que d'investir dans la prévention pour limiter les dégâts au lieu de juste payer pour ceux-ci. C'est pourquoi il est tout à fait acceptable d'être pour le fractionnement. Les coûts engendrés pour l'instant sont conséquents, soit autour d'un million de frs par année en Suisse. Ce fractionnement a donc du sens.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Si on lit l'art. 33 de la loi sur la chasse, on cite à peu près tous les dégâts qui pourraient être causés par différents animaux. Je peux bien comprendre qu'à l'époque, on ne parlait pas de castors, parce qu'on n'avait pas cette problématique lorsqu'on a fait la loi sur la chasse, mais je trouve que dans l'état d'esprit, le législatif avait l'ambition de vouloir indemniser tous les dégâts qui auraient pu être causés. Là, je ne comprends pas pourquoi le Conseil d'Etat n'a pas voulu proposer, pour répondre à la motion, de modifier l'art. 33 de la loi sur la chasse.

Ensuite, au niveau du montant, dans l'objet qui nous est soumis, on parle de 50%. Si on prend l'art. 44 du règlement, le montant indemnisé est fixé selon une expertise qui est faite et c'est le montant total de l'expertise qui est financé par l'Etat. Donc, c'est encore bien plus élevé que les 50% qui sont demandés dans ce qui nous occupe aujourd'hui.

Je soutiendrai bien sûr les 50% et je soutiendrai aussi l'intégralité de la demande.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Il est clair qu'on doit faire de la prévention, qu'on doit prendre des mesures pour qu'il n'y ait pas de dégâts, mais c'est toujours le porte-monnaie qui commande. Si à la fin, on doit indemniser les dégâts, je pense qu'il y aura beaucoup plus de prévention que s'il n'y a pas l'as-

pect financier qui joue. S'il n'y a pas besoin de payer, l'Etat ne va pas prendre beaucoup de mesures pour limiter les dégâts.

Le Président. Je passe la parole à M^{me} la Commissaire pour donner des réponses à toutes ces questions qui rongent un certain nombre de députés. (*Rires*).

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous l'avez vu, le Conseil d'Etat demande un fractionnement du mandat sur l'introduction dans le Concept Castor Fribourg de nouvelles mesures. Comme l'a dit le député Glauser, le castor ne sait malheureusement pas encore lire les panneaux d'interdiction dans les zones où il est peu le bienvenu. C'est pour cela que le Conseil d'Etat est d'accord d'adapter le Concept Castor Fribourg en s'inspirant du concept bernois qui permet des interventions plus rapides dans certaines zones.

M^{me} la Députée Aebischer l'a relevé: mieux vaut prévenir que guérir. Le canton est aussi actif dans la revitalisation de rivières; on l'a vu, c'est dans les 10 premiers mètres que l'essentiel des dégâts du castor interviennent, mais des revitalisations ne sont pas simples et comme l'a dit M^{me} Hayoz, qui connaît très bien la Bibera qui a été revitalisée à Cressier, cette revitalisation de l'époque n'est pas suffisante pour éviter des dégâts. Donc, le canton va continuer à s'investir dans la revitalisation, mais dans une revitalisation qui tienne mieux compte des dégâts potentiels du castor.

Par ailleurs, le canton n'est pas d'accord avec la prise en charge à hauteur de 50% des dégâts liés aux infrastructures. Il est intervenu une première fois via la Conseillère nationale Valérie Piller-Carrard et le canton de Thurgovie est intervenu aussi auprès de la Confédération pour que celle-ci participe à indemniser les dégâts. Récemment, une initiative cantonale du canton de Thurgovie a été refusée par le Conseil des Etats. Toutefois, le score 17 contre 20 nous permet de voir que ces dégâts sont de plus en plus pris au sérieux au niveau de la Confédération et nous souhaitons vraiment que ce ne soit pas le canton de Fribourg qui, de manière pionnière, indemnise les dégâts par le biais de la loi sur la chasse ou d'une modification de la loi sur la chasse, mais que ce soit bien un problème fédéral qui soit pris en compte par la Confédération. Donc, dans ce sens, nous allons intervenir, comme l'a demandé le député Losey, lors de notre prochaine rencontre avec l'Office fédéral de l'environnement pour expliquer les problèmes. On ne peut pas dire non plus que le canton ne paie rien, parce que via la loi cantonale sur les eaux, l'entretien des cours d'eau, des berges, éventuellement des chemins le long des cours d'eau, est aussi cofinancé par le canton, de même que parfois par certaines subventions d'amélioration foncière. Mais vraiment, dans ce sens, nous ne souhaitons pas que le canton de Fribourg fasse office de pionnier en indemnisant des dégâts qui devraient, à notre sens, être indemnisés par la Confédération.

Je vous remercie donc d'accepter le fractionnement. En cas de non-acceptation du fractionnement, ce qui ne me semble pas devoir être le cas, le Conseil d'Etat devrait rejeter le mandat consistant à adapter le Concept Castor Fribourg dans le sens bernois, lequel détermine des zones rouges, jaunes et vertes, où le castor est peu le bienvenu, mais jamais complètement exclu, puisqu'il est impossible de l'exclure complètement des zones.

- > Au vote, le fractionnement du mandat 2015-GC-84 est accepté par 61 voix contre 17. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté pour le fractionnement du mandat:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 61.*

Ont voté contre le fractionnement du mandat:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 17.*

- > Au vote, la 1^{re} fraction du mandat (adaptation du Concept Castor Fribourg en matière de gestion des conflits en y déterminant des zones où des mesures de prévention pouvant être réalisées plus facilement) est acceptée par 77 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté pour la 1^{re} partie du mandat:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 77.*

A voté contre la 1^{re} partie du mandat:

Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

- > Au vote (majorité qualifiée requise), la 2^e fraction du mandat (prise en charge par le canton de Fribourg des dégâts aux infrastructures à hauteur de 50%) est refusée par 56 voix contre 23. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la 2^e partie du mandat:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 23.*

A voté contre la 2^e partie du mandat:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Ber-
set Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David
(SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard
Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty
Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/
MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-
PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind
Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/
CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/
CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP),
Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard
Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP),
Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-
PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP),
Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle
(GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-
Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP),
Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/
CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette
(SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP),
Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/
MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP),
Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/
CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/
SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André
(SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/
MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-
BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP),
Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/
CVP-BDP). *Total: 56.*

S'est abstenu:

Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il
lui donne la suite qu'il implique.

—

**Postulat 2015-GC-114 de la Commission
des finances et de gestion
Communication de l'administration
cantonale – quels coûts pour quel contenu?¹**

Prise en considération

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens en ma qualité
de président de la Commission des finances et de gestion,
dépositaire du présent postulat, et ceci sur décision à l'unani-
mité de ses membres.

L'Etat de Fribourg communique beaucoup, mais le fait-il à
bon escient? Quels avantages en retire-t-il pour lui-même et
pour le citoyen fribourgeois? Existe-t-il une stratégie ou un
concept de communication global quant aux informations
délivrées par les instances cantonales? Beaucoup de cam-
pagnes de promotion ont été menées ces dernières années: la
campagne OFF, Fribourg le bonheur en plus et j'en passe. Ces

campagnes sont-elles évaluées? Qui les coordonne? Combien
coûtent-elles? Les chargés de communication, secrétaires
généraux, voire chefs de service ne dispensent-ils par trop
souvent nos conseillères et conseillers d'Etat de répondre en
première ligne?

Dans le cadre de sa mission de haute surveillance de l'acti-
vité administrative de l'Etat, la Commission des finances et
de gestion s'interroge depuis longtemps sur la question de la
communication des Services de l'Etat. Aujourd'hui, il nous
semble nécessaire de dresser un état des lieux d'une part sur
les conséquences financières de l'introduction depuis 2011
de la loi sur l'information; d'autre part, nous voulons com-
prendre la stratégie générale de communication en termes de
priorité, de proportionnalité et de pertinence. Existe-t-il une
ligne directrice en la matière ou assiste-t-on à une politique
d'arrosage non contrôlée?

Les campagnes de communication ont été très nombreuses.
Nous demandons qu'elles soient toutes listées et évaluées.
Les avantages obtenus compensent-ils les coûts internes et
externes à charge de la collectivité? Qui décide du lancement
et du contenu d'une campagne? A quoi servent-elles à la pro-
motion de notre canton? Quel bilan tire le Conseil d'Etat en
matière de communication depuis 2011? Quelle est sa vision
actuelle en la matière? Entend-il procéder à des ajustements et
à des modifications en tenant compte des expériences passées?

La Commission des finances et de gestion remercie le Conseil
d'Etat pour avoir accepté la prise en considération de ce
postulat. Nous attendons un rapport détaillé qui répondra
à toutes les nombreuses questions posées dans le développe-
ment du postulat. Le rapport fournira aussi l'ensemble des
informations et avis demandés.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous
demande, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter ce
postulat qui arrive, à mon avis, au bon moment. Le groupe
libéral-radical soutiendra ce postulat à l'unanimité, car il
estime que des améliorations doivent être apportées dans la
gestion de la communication de l'information faite par nos
instances cantonales.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Je n'ai pas de lien spécial
avec ce postulat, si ce n'est que je suis membre de la Commis-
sion des finances et de gestion depuis belle lurette.

Vous en conviendrez, il est rare que notre Commission
saisisse un instrument parlementaire à l'unanimité de ses
membres pour interpeller le Conseil d'Etat. Dans ce sens-là,
le postulat qui nous est présenté a retenu bien entendu l'atten-
tion de notre groupe, qui relève sa pertinence. S'il est vrai que
nous sommes à l'ère de l'information à tout va et parfois dans
tous les sens, la Commission des finances et de gestion sou-
haite que nous fassions le point et un bilan objectif de ce qui
se passe actuellement par souci de rationalisation et d'éco-
nomie. Dans ce sens-là, j'ai porté une attention particulière

¹ Déposé et développé le 9 septembre 2015, BGC septembre 2015 pp. 1770ss.; réponse
du Conseil d'Etat le 7 décembre 2015, BGC février 2016 pp. 440ss.

aux propos du président de la Commission des finances et de gestion et je le rejoins tout à fait. Il y a un besoin évident de communication et ce par souci de transparence; il faut cependant être prudent et éviter de créer des besoins, des postes inutiles. J'imagine que le représentant du Gouvernement, qui lui-même a été membre de cette éminente Commission, saura donner la réponse qui convient, car je me souviens qu'il avait toujours des interventions assez pointues et qu'il ne se gênait parfois pas de mettre les points sur les i. J'espère que dans le cadre de sa réponse, il sera objectif.

Le groupe Alliance centre gauche souhaite donc que le sujet soit cerné avec objectivité, sans excès. Dans ce sens-là, bien entendu, notre groupe parlementaire prend en considération et accepte ce postulat.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Perle n° 1: «Rire, c'est bon la santé, selon un dicton populaire.» Perle n° 2: «La route de débord entre Vuisternens-devant-Romont et Mézières démontre quotidiennement son utilité.» Après ces 2 perles issues de professionnels de la communication, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage la vision de la Commission des finances et de gestion, vision relatée par son excellent et vénéré président.

Nous tenons cependant à insister sur 2 aspects: l'utilisation des chargés de communication ne doit pas être faite comme pare-feu pour les conseillers d'Etat et leurs Services. Si un objet émanant de l'Etat est mal perçu, c'est peut-être qu'il n'était pas bon par nature et pas systématiquement parce qu'il a été mal communiqué.

Nous vous demandons d'accepter ce postulat.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du postulat déposé par la Commission des finances et de gestion. Il est à noter, comme l'a dit le député Chassot, qu'un instrument parlementaire déposé par l'unanimité de la commission n'est pas une chose courante. Sur le fond, notre groupe va bien entendu soutenir sans réserve ce postulat. Il faut communiquer, mais notre groupe émet certaines réserves pour certaines campagnes de communication, entre autres pour celles citées par le M. le Président de la Commission des finances et de gestion. Le rapport coûts/effets devrait être, selon nous, pris plus en compte. Les futures législatures ne s'annoncent pas forcément bonnes sous l'angle financier. Notre groupe espère que ce rapport permettra de prendre les bonnes décisions pour les futures campagnes de communication, en gardant à l'esprit une certaine retenue financière.

Thomet René (PS/SP, SC). Un postulat de la Commission des finances et de gestion, de mémoire – mais comme mon âge s'approche de celui de Senior+, ma mémoire peut connaître des failles –, je ne me souviens pas que cette commission, que l'on dit prestigieuse, honorable et privilégiée dans le contact avec l'ensemble des Directions, ait dû l'utiliser pour obtenir

des réponses à ses questions. Dans un esprit positif, on pourrait dire que la Commission des finances et de gestion rend visible et transparent son travail. Quant au Conseil d'Etat, il trouvera l'occasion de faire part de transparence en dressant le bilan des activités déployées dans l'application de la loi sur l'information.

Plus concrètement, le groupe socialiste compte sur le fait que le Conseil d'Etat nous informe sur les ressources et le concept au service de cette information. Nous sommes intéressés de connaître la réponse à toutes les questions que pose la Commission des finances et de gestion et que son président a rappelées et résumées tout à l'heure.

Enfin, le groupe socialiste souhaite également que la communication entre le Conseil d'Etat et les députés n'implique pas que ces derniers doivent disposer obligatoirement d'un abonnement à la presse locale.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra le postulat.

Godel Georges, Directeur des finances. La Commission des finances et de gestion pose 3 questions principales concernant la communication de l'administration cantonale: les ressources pour la communication, respectivement les chargés de communication, un concept sur le fond de la communication et les coûts/évaluation des campagnes de promotion.

J'aimerais tout d'abord remercier la Commission des finances et de gestion de poser ces questions pertinentes et importantes. Vous le savez, nous avons adopté une loi sur l'information et je crois pouvoir affirmer que celle-ci ne pose aucun problème. Ceci amène une transparence nécessaire, dont le but est de renseigner et de créer la confiance entre les politiques, la presse et évidemment le peuple tout entier.

Informé est important pour le débat démocratique et aussi pour faire connaître notre canton de manière positive. A part la loi sur l'information, beaucoup d'autres lois ou ordonnances donnent une place prépondérante à l'information, la communication, la promotion et la prévention. Je ne vais pas développer davantage, puisque nous ferons un rapport circonstancié et nous aurons dans ce rapport l'occasion de répondre de manière précise et transparente à vos questions.

Je vous recommande d'accepter ce postulat et nous y répondrons évidemment avec le bonheur en plus.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David

(SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schnewly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).
Total: 77.

> La séance est levée à 11h50.

Le Président:

Benoît REY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—

Rapport 2016-DFIN-3

Compensation des effets de la progression à froid¹

Discussion

Godel Georges, Directeur des finances. Je vais directement avec la proposition. Vu que la diminution de l'IPC est observée, le Conseil d'Etat propose de ne modifier – ce n'est pas écrit, mais je le précise – ni à la hausse ni à la baisse les déductions sociales et les barèmes. Il précise toutefois que lors de la prochaine compensation des effets de la progression à froid, l'indice de référence sera toujours celui de décembre 2007, soit 102,6374 points.

> Le Grand Conseil acte de ce rapport.

—

¹ Rapport pp. 890ss.